



## SM le Roi félicite M. Daniel Noboa Azin à l'occasion de sa réélection à la présidence de l'Equateur

Sa Majesté le Roi Mohammed VI a adressé un message de félicitations à M. Daniel Noboa Azin, à l'occasion de sa réélection en tant que Président de la République de l'Equateur.

Dans ce message, le Souverain exprime Ses chaleureuses félicitations et Ses meilleurs vœux de succès à M. Noboa Azin dans la conduite du peuple équatorien ami vers davantage de progrès et de prospérité.

Sa Majesté le Roi a saisi cette occasion pour faire part de Sa considération du bond qualitatif qu'ont connu les relations entre le Royaume du Maroc et la République de l'Equateur au cours du premier mandat présidentiel de M. Noboa Azin, Se félicitant de la ferme volonté commune des deux pays de hisser ces relations à des niveaux supérieurs et de consacrer une coopération Sud-Sud active, fructueuse et répondant aux aspirations des deux peuples amis.

www.libe.ma

# Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH N°: 10487

Jeudi 17 Avril 2025

*Dans un contexte marqué par les récentes prises de position des grandes puissances en faveur de la souveraineté du Maroc sur son Sahara*

## Vers un tournant significatif d'un conflit artificiel voulu par Alger



Pages 4-5



*CAN U17 :Le Onze national tout près du graal*

Page 22

*Subvention de l'importation du bétail  
Le Groupe socialiste demande la constitution  
d'une commission d'enquête*

Les députés du Groupe socialiste ont signé une pétition en vue de constituer une commission d'enquête parlementaire concernant le dossier d'importation du bétail subventionnée par l'Etat.

Cette action intervient suite à la vive polémique suscitée à ce propos, d'autant qu'au sein de la société, il y a une forte revendication afin de lever le voile sur les chiffres et les données émis par le gouvernement concernant la question de l'importation du bétail.

*Au congrès de Bouznika  
Qui aura le courage politique  
d'activer la réforme sanitaire ?*

Par Mohamed Assouli

Page 3

## L'Estonie salue le leadership de Sa Majesté le Roi et le rôle du Maroc en tant que pôle de paix et de stabilité



L'Estonie a salué, mardi, le leadership de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et le rôle actif du Maroc en tant que pôle de paix, de stabilité et de développement dans la région.

S'exprimant lors d'une conférence de presse suite à ses entretiens à Tallinn avec le ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains résidant à l'Etranger, Nasser Bourrita, le ministre estonien des Affaires étrangères, Margus Tsahkna,

a souligné l'intérêt particulier que son pays attache au renforcement des relations avec le Maroc.

Louant l'excellence de ces relations, le chef de la diplomatie estonienne a réaffirmé la volonté partagée de renforcer davantage le partenariat entre son pays et le Maroc dans tous les domaines d'intérêt commun.

A cette occasion, M. Tsahkna a rappelé l'importance de la Déclaration conjointe, signée à Rabat le 21 octobre 2024, estimant que cette

Déclaration représente une importante feuille de route pour renforcer et diversifier le partenariat entre les deux pays.

Dans cette Déclaration, l'Estonie a salué la stabilité du Maroc et les réformes ambitieuses menées sous le leadership de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, qui ont positionné le Royaume comme un partenaire vital et crédible pour l'Union européenne et pour la région.

L'Estonie a également loué les efforts déployés sous le leadership de Sa Majesté le Roi Mohammed VI en faveur de la paix, de la stabilité et du développement économique en Afrique.

Elle s'est réjoui de l'importance des initiatives lancées, sous l'impulsion du Souverain, en faveur de l'Afrique, en particulier l'Initiative Royale visant à faciliter l'accès des pays du Sahel à l'océan Atlantique, le "Processus des Etats de l'Afrique atlantique" et le projet du "Gazoduc Maroc-Nigeria".

La rencontre à Tallinn entre MM. Bourrita et Tsahkna illustre la volonté commune du Maroc et de l'Estonie de consolider les liens entre les deux pays. Elle témoigne aussi de la détermination des deux pays à faire avancer le dialogue politique et le partenariat économique, ainsi que la coordination sur des sujets d'intérêt commun sur les plans bilatéral, régional et international.

## L'OCI exprime sa gratitude à SM le Roi, Président du comité Al-Qods, pour Son soutien à la Ville Sainte et à ses habitants

Le secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), Houssein Ibrahim Taha, a exprimé la gratitude et les remerciements de l'OCI à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Président du Comité Al-Qods, pour l'attention particulière et le soutien constant que le Souverain ne cesse d'apporter à la Ville Sainte et à ses habitants.

Lors d'une entrevue avec le directeur chargé de la gestion de l'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif, Mohamed Salem Cherkaoui, tenue mardi au siège de l'OCI à Djeddah, M. Ibrahim Taha a également salué le rôle du Comité Al-Qods qui incarne, selon lui, l'esprit de solidarité et de soutien islamique avec la Ville Sainte pour préserver son identité arabe, renforcer la résilience de ses habitants et garantir leur dignité.

Pour sa part, M. Salem Cherkaoui a présenté au secrétaire général un aperçu des actions sociales et humanitaires entreprises par l'Agence au profit de la population de la Ville Sainte, évoquant notamment la récente initiative humanitaire en faveur des enfants de Gaza, en particulier les orphelins et les amputés afin d'atténuer leurs souffrances.



## Youssef Mazouz : Les cyberattaques, une problématique mondiale qui peut toucher tout pays



Les cyberattaques et autres risques liés à la sécurité en ligne sont "une problématique mondiale et transfrontalière pouvant toucher tout pays", a affirmé Youssef Mazouz, expert international en cybersécurité et

secrétaire général du Centre africain de la cybersécurité.

Dans une interview accordée à la MAP en marge de la 3ème édition du GITEX Africa 2025 à Marrakech, M. Mazouz a expliqué que les cyberattaques peuvent émaner de

n'importe quelle région du globe, d'où la grande difficulté de contrôler la localisation géographique des risques.

"La sécurité 100% n'existe pas (...) mais il y a plusieurs mesures et outils de protection pour contrer les hackers en ligne, y compris par l'utilisation de l'intelligence artificielle", a-t-il dit.

Dans ce sens, il a mis l'accent sur l'importance de la transformation digitale, tout en relevant certains risques qu'une telle transformation peut engendrer à l'échelle mondiale.

L'expert marocain a notamment attiré l'attention sur "la sophistication croissante des cyberattaques", alimentée par l'essor de l'intelligence artificielle, précisant que "les hackers utilisent l'IA pour concevoir des attaques de plus en plus sophistiquées".

Aujourd'hui, ces technologies sont aussi utilisées pour créer et dé-

velopper des logiciels malveillants vendus sur le "Dark Web", a-t-il mis en garde.

Face à cette nouvelle réalité préoccupante, M. Mazouz a souligné l'urgence d'adopter une approche globale et concertée de la cybersécurité, affirmant qu'"il faut prendre en compte cette dimension mondiale et œuvrer ensemble pour une protection transnationale".

Il a aussi insisté sur l'importance pour les entreprises et institutions de se doter de solutions de cybersécurité adaptées à l'ampleur des défis actuels.

"Les éditeurs de solutions de cybersécurité doivent évoluer constamment pour suivre les innovations des hackers. Il est crucial de mettre en place des laboratoires de recherche et de développement pour faire face à ces menaces de plus en plus efficaces", a-t-il expliqué.

Au congrès de Bouznika

# Qui aura le courage politique d'activer la réforme sanitaire ?



**D**u 18 au 20 avril 2025, Bouznika accueillera le 47e Congrès du Syndicat national de la santé publique dans un climat tendu, où les attentes sociales croisent l'essoufflement institutionnel. Trois ans après l'adoption de la loi-cadre 06.22, les promesses de réforme peinent à prendre forme. Derrière les discours officiels, c'est l'inertie qui domine. Ce congrès devient alors bien plus qu'un événement syndical : un carrefour stratégique pour poser la question qui fâche — qui osera réellement enclencher la réforme ?

## Une réforme sans pilote : quand l'Etat ajourne ses propres promesses

La Haute Autorité de Santé, censée piloter la transformation du système, demeure à l'état de projet. Son absence signifie une chose : aucun mécanisme indépendant d'évaluation n'a été mis en place. Comment prétendre à une gouvernance efficace sans instance d'audit ni indicateurs de suivi ? L'absence de cette institution clé traduit une fuite en avant politique, où les effets d'annonce remplacent l'action concrète.

## Professionnels de santé : entre précarité structurelle et désenchantement

La réforme de la fonction publique sanitaire devait unifier les statuts et améliorer l'attractivité du secteur. Au lieu de cela, les disparités salariales persistent, les contrats précaires se multiplient, et les perspectives d'évolution restent floues. Les annonces de rémunération à la performance, sans grille équitable ni transparence, alimentent la méfiance. Cette situation fragilise la motivation, accentue la fuite des compétences et affaiblit le service public.

## Décentralisation en panne : l'illusion des groupements territoriaux de santé

Le projet phare des unités territoriales de

santé, qui devait incarner la régionalisation avancée, stagne. Faute de cadre juridique et de répartition claire des compétences entre l'Etat central et les régions, ce chantier reste bloqué. L'absence d'autonomie budgétaire, de gouvernance locale et de planification territoriale rend impossible toute égalité dans l'accès aux soins.

## Une offre de soins déséquilibrée : deux vitesses, une injustice

Les inégalités d'accès sont flagrantes. D'un côté, les grandes villes concentrent les équipements et les spécialistes. De l'autre, les zones rurales manquent de tout : personnel, structures, services d'urgence. Le droit à la santé, garanti par l'article 31 de la Constitution, est vidé de son sens. Cette fracture territoriale alimente la défiance envers les pouvoirs publics.

## Une numérisation de façade : slogans sans infrastructure

Si la digitalisation est omniprésente dans les discours, elle reste invisible dans les faits. Manque de matériel, absence de formation, et incompatibilité des systèmes entravent l'interopérabilité. Pendant ce temps, des pays africains comme le Rwanda affichent des succès notables dans la gestion numérique des dossiers médicaux. Le Maroc, lui, s'enlise dans un simulacre de modernisation.

## Un financement insuffisant : quand l'austérité hypothèque le droit à la santé

Avec à peine 7% du PIB affecté à la santé et un budget moyen de 1.000 dirhams par habitant, le Maroc reste loin des standards de l'OMS. Mieux encore, les ménages financent près de la moitié des soins de leur poche. Ce désengagement de l'Etat renforce la marchandisation de la santé et transforme un droit fondamental en produit de luxe réservé aux plus fortunés.

## L'Etat social dans les mots, le marché dans les actes

Le discours officiel continue de vanter l'Etat social. Mais sur le terrain, les dynamiques sont purement libérales. L'intégration des ex-bénéficiaires du RAMED dans l'AMO se heurte à l'insuffisance des prestations. Les allocations familiales et les retraites promises aux plus vulnérables se font attendre. Les politiques sociales s'apparentent à des opérations de communication plus qu'à des transformations structurelles.

## Gouvernance fragmentée, institutions sans moyens

Sur les cinq grandes structures prévues par la loi 06.22 — Conseil scientifique, agences du médicament, du sang, etc. — aucune n'est pleinement opérationnelle. L'absence de décrets, de personnel qualifié, de transfert d'actifs et de coordination entre acteurs empêche toute avancée concrète. La gouvernance sanitaire reste verticale, technocratique et imperméable aux professionnels de terrain.

## Formation et spécialisation : les angles morts de la réforme

Le manque de formation initiale de qualité, l'absence d'un système de formation continue rigoureux, et la faiblesse des politiques d'incitation accentuent la crise. Les spécialités les plus critiques — anesthésie, réanimation, psychiatrie — sont en pénurie. Et face à l'exode des médecins, aucune stratégie crédible n'est déployée.

## Des décrets toujours absents : une réforme amputée

La non-publication des décrets d'application compromet l'opérationnalisation de toute la réforme. Aucun texte ne définit en

core les types d'établissements publics de santé, les conditions d'emploi dans le cadre du partenariat public-privé, ni les modalités du nouveau régime contractuel. Cette opacité légale nourrit le flou, la défiance, et l'immobilisme.

## Groupements sanitaires territoriaux : de la théorie à l'impasse

Même là où la loi est votée, rien ne se passe. Les groupements territoriaux n'ont ni locaux, ni statuts, ni personnels. Le transfert du foncier public n'a pas été fait, les conseils de gouvernance ne sont pas nommés, et les budgets ne sont pas définis. L'ambition d'un pilotage territorial reste donc théorique.

## Institutions fantômes : quand l'Etat légifère sans exécuter

La Haute Autorité de Santé, l'Agence du Médicament, l'Agence du Sang... Toutes restent sans effets, faute de textes organiques et de décisions exécutives. Ce paradoxe entre volonté législative et passivité administrative mine la crédibilité de l'Etat.

## Conclusion : un tournant syndical face à l'impasse politique

Ce 47e Congrès n'est pas qu'une instance de débat et de défense des droits syndicaux. Il est un cri d'alerte. L'heure n'est plus aux constats, mais à la confrontation politique des responsabilités.

### Trois questions clés s'imposent :

- Le Maroc a-t-il réellement la volonté de transformer son système de santé ? et comment ? et dans quel délai ?
- Les citoyens seront-ils toujours réduits à des statistiques dans des rapports institutionnels ?
- Jusqu'à quand le droit à la santé restera-t-il une promesse creuse pour les plus vulnérables ?

La réforme n'aura de sens que si elle change la vie des gens. Elle doit redonner confiance, créer de l'équité, reconnaître la valeur des soignants, et bâtir un système pour tous.

La balle est désormais dans le camp du gouvernement. Mais le syndicat, lui, doit prendre le flambeau, hausser le ton, défendre les acquis, exiger le respect des engagements et rappeler que la dignité des professionnels de santé n'est pas négociable.

**Par Mohamed Assouali**  
Membre du secrétariat national  
du secteur santé — USFP



*Sahara marocain*

# Estonie, Moldavie et parlement centraméricain réitèrent leur soutien au Plan d'autonomie

**Estonie**

L'Estonie a réaffirmé, mardi, son soutien au plan d'autonomie, présenté en avril 2007 par le Maroc, pour régler la question du Sahara marocain, qualifiant le plan de "bonne base sérieuse et crédible pour une solution convenue entre les parties", tout "en encourageant les autres gouvernements à rejoindre cette position".

Cette annonce a été faite par le ministre des Affaires étrangères estonien, Margus Tsahkna, lors d'une conférence de presse, à l'issue d'entretiens, à Tallinn, avec le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, en visite en Estonie, la première d'un ministre marocain des Affaires étrangères dans ce pays.

Ce soutien au plan d'autonomie intervient dans le sillage de la dynamique internationale créée sous l'impulsion de SM le Roi Mohammed VI en soutien à la souveraineté du Maroc sur son Sahara et au plan d'autonomie.

L'Estonie s'inscrit, ainsi, dans l'esprit de la dernière résolution 2756 du Conseil de sécurité des Nations unies, qui se félicite du momentum créé et demande instamment qu'il soit mis à profit.

**Moldavie**

La Moldavie a exprimé, mardi à Chisinau, son appui au plan d'autonomie présenté par le Maroc pour régler définitivement le différend régional autour de son Sahara, le considérant comme "la base la plus sérieuse et crédible" pour le règlement de ce différend.

Ce soutien a été exprimé dans une Déclaration conjointe adoptée à l'issue d'entretiens entre le ministre des Affaires étrangères de la République de Moldavie, Mihai Popșoi, et le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, en visite de travail à Chisinau.

La République de Moldavie a également exprimé son "plein soutien aux efforts sincères" déployés par le Maroc pour la résolution de la question du Sahara marocain.

Le chef de la diplomatie moldave a réitéré, à cette occasion, le soutien de son pays au processus mené par les Nations unies en vue d'une solution politique juste, pragmatique, durable et mutuellement acceptable pour les parties.

Les deux ministres ont également convenu de l'exclusivité de l'ONU dans le processus politique et réaffirmé leur soutien à la résolution 2756 (2024) du Conseil de sécurité, qui a souligné le rôle et la responsabilité des parties dans la recherche d'un accord réaliste, pragmatique et durable et d'une solution politique basée sur le compromis.

Le Royaume du Maroc et la République de Moldavie ont, d'autre part, affirmé leur soutien à l'Envoyé personnel du Secrétaire général des Nations unies, et à ses efforts visant à faire avancer le processus politique sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU et des principes et objectifs de la Charte des Nations unies.

Ils ont également réaffirmé leur soutien à la MINURSO, précise-t-on dans la Déclaration conjointe.

**Parlement centraméricain**

Le président du Parlement centraméricain (PARLACEN), Carlos René Hernández, a réitéré la position de l'organisation parlementaire régionale en faveur de l'intégrité territoriale du Royaume, lors de ses entretiens mardi à Rabat avec le président de la Chambre des conseillers, Mohamed Ould Errachid.

En visite de travail au Royaume à la tête d'une importante délégation, M. Hernández a affirmé que cette position intervient en droite ligne avec les valeurs auxquelles adhère le Parlacen, avec à leur tête le respect de la souveraineté des Etats et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, indique un communiqué de la Chambre des conseillers.

La visite prévue de la délégation dans la ville de Laâyoune sera l'occasion de prendre connaissance du développement socio-économique au rythme duquel vivent les provinces du Sud, a-t-il indiqué, tout en se félicitant de la position stratégique du Royaume du Maroc et du grand respect dont il jouit sous la sage conduite de SM le Roi Mohammed VI, "en tant que partenaire stratégique de l'Amérique centrale en direction

du continent africain et de la région arabe".

Dans ce contexte, le président du Parlacen a dressé un bilan positif des 10 ans de coopération parlementaire fructueuse entre la Chambre des conseillers et le Parlement centraméricain, couplé à des acquis significatifs au niveau tant bilatéral que multilatéral, louant en particulier le soutien institutionnel apporté par la Chambre à l'institution législative centraméricaine, notamment en matière d'organisation du Forum régional sur la migration en République dominicaine et du Forum économique et sécuritaire prévu au Salvador.

Cette entrevue a été aussi l'occasion de réaffirmer la solidité des relations entre les deux parties ainsi que l'importance grandissante de la coopération interparlementaire, dans un contexte marqué par des mutations régionales et internationales rendant nécessaires une coordination accrue et l'échange d'expériences dans les domaines d'intérêt commun.

A cet égard, M. Ould Errachid a fait part de sa satisfaction de la convergence de vues entre les deux parties à propos du Forum régional sur l'immigration, qui se tiendra fin avril en République dominicaine, se félicitant du soutien apporté par le Parlacen aux initiatives lancées par la Chambre des conseillers, dont le Forum parlementaire afro-latino-américain (AFROLAC) et le Forum économique Maroc-Amérique latine et Caraïbes, ainsi que d'autres événements qui illustrent l'adhésion sérieuse de la Chambre à la sage vision Royale visant à promouvoir la coopération Sud-Sud comme choix stratégique.

La visite de la délégation du Parlement centraméricain dans les provinces du Sud permettra de constater de visu la dynamique de développement en cours, sous le leadership de SM le Roi Mohammed VI, notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de la formation professionnelle et des infrastructures, des chantiers qui érigent la région en modèle de développement reliant le Royaume à l'Afrique, à l'Europe et à l'Amérique latine.

Le Parlement marocain a adhéré en juin 2015 au Parlement centraméricain en tant que membre observateur. Cette institution régionale regroupe six pays, à savoir le Guatemala, le Salvador, le Honduras, le Nicaragua, le Panama et la République dominicaine.

*Dans un contexte marqué par les récentes prises de position des grandes puissances en faveur de la souveraineté du Maroc sur son Sahara*

# Vers un tournant significatif d'un conflit artificiel voulu par Alger



Staffan de Mistura.

Les trois prochains mois seront cruciaux dans l'affaire du Sahara marocain. C'est ce qui ressort du nouveau briefing présenté au cours de cette semaine par l'Envoyé personnel du Secrétaire général des Nations unies pour le Sahara, Staffan de Mistura, lors d'une réunion à huis clos du Conseil de sécurité (CS).

Ce briefing s'inscrit, rappelle-t-on, dans le cadre du mandat qui lui a été confié depuis 2021, à savoir favoriser une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable à la question du Sahara.

« L'année 2025 marque le cinquantième anniversaire de l'inscription de la question du Sahara à l'ordre du jour de l'ONU. A mon avis, les trois prochains mois représentent une opportunité pour évaluer comment une nouvelle impulsion, fondée sur un engagement actif et renouvelé de certains membres du Conseil – y compris les membres permanents – pourrait favoriser une désescalade régionale et, en parallèle, lancer une nouvelle feuille de route vers une solution définitive du conflit au Sahara », a-t-il affirmé dans son briefing qui pourrait marquer un tournant signi-

ficatif dans la gestion de ce conflit artificiel.

Moussaoui Ajlaoui, expert associé à Ames-center, souligne le ton différent du nouveau briefing de Staffan de Mistura cette année par rapport à ceux des années précédentes.

« Ce qui distingue ce briefing, c'est que la session à huis clos qui s'est tenue pour le présenter s'est déroulée sous la présidence de la France, et intervient dans un contexte de renouvellement et de confirmation de la position américaine soutenant la souveraineté du Maroc sur son Sahara, tout en appelant les autres parties, en premier lieu l'Algérie, à rejoindre les négociations pour une solution politique au conflit, sur la base de l'initiative d'autonomie proposée par le Maroc à l'ONU en 2007 », a-t-il précisé.

Moussaoui Ajlaoui a rappelé dans une déclaration à la chaîne 2M la rencontre entre le ministre des Affaires étrangères, Nasser Bourita, et son homologue américain, Marco Rubio, d'une part, et celle entre la sous-secrétaire d'Etat chargée des affaires politiques, Lisa Kenna, et Staffan de Mistura, d'autre part. Cela signifie, selon lui, « qu'il

existe une volonté politique américaine de faire avancer le dossier vers une solution politique, en particulier avec la reconnaissance de l'initiative d'autono-

mie par des pays influents comme la France, l'Espagne, entre autres, comme étant la seule solution au conflit artificiel autour du Sahara marocain.

À la suite du dernier briefing de Staffan de Mistura devant le CS, un fait marquant a retenu l'attention des observateurs : le silence total de la junte militaire algérienne. Alors que l'Envoyé personnel du Secrétaire général des Nations unies a réaffirmé l'urgence de relancer un processus politique inclusif, en insistant sur la participation active de toutes les parties concernées, notamment l'Algérie, cette dernière s'est abstenue de toute réaction officielle. Ce silence de la junte ne peut être interprété que comme une forme de prudence diplomatique.

Il convient de rappeler que ce nouveau briefing intervient dans un contexte marqué par les positions récentes des grandes puissances, notamment au sein du CS, témoignant d'un soutien de plus en plus affirmé au plan d'autonomie proposé par le Maroc. Cette initiative, présentée en 2007, est désormais qualifiée par de nombreux Etats comme la seule base « sérieuse, crédible et réaliste » pour parvenir à une solution politique durable au conflit du Sahara.

Les Etats-Unis, sous plusieurs administrations successives, ont maintenu leur reconnaissance de la souveraineté du Maroc sur son Sahara, réitérant leur appui au plan d'autonomie comme seule issue viable à ce différend régional. Cette position a été récemment réaffirmée lors de rencontres entre responsables américains et marocains, illustrant la continuité de l'engagement de Washington sur ce dossier.

La France a également réitéré son soutien à l'initiative marocaine, assurant qu'elle constitue une base sérieuse de négociation.

L'Espagne, pour sa part, a opéré un tournant stratégique en 2022 en exprimant clairement son appui au plan d'autonomie, le qualifiant de « solution la plus sérieuse, réaliste et crédible » pour résoudre le conflit.

En somme, le récent briefing de Staffan de Mistura a ouvert une nouvelle fenêtre d'opportunités pour résoudre définitivement le conflit du Sahara marocain, en s'appuyant sur un consensus international croissant autour de l'initiative marocaine d'autonomie. Les prochains mois seront, donc, décisifs pour le règlement de ce conflit à condition que la principale partie, à savoir la junte militaire algérienne, cesse de faire obstruction au processus politique et accepte de s'engager de manière sincère et constructive dans les négociations.

Mourad Tabet



*Moussaoui Ajlaoui souligne le ton différent du nouveau briefing de Staffan de Mistura cette année par rapport à ceux des années précédentes*

# Le taux de remplissage des barrages porté à 49,44% grâce aux dernières précipitations



Le taux de remplissage des barrages à l'échelle nationale a atteint 49,44%, grâce aux importantes précipitations enregistrées récemment, a annoncé mardi à la Chambre des conseillers, le ministre de l'Équipement et de l'Eau, Nizar Baraka.

Répondant à une série de questions sur le thème "La gestion et la valorisation des ressources hydriques à la lumière des récentes pluies et chutes de neige", le ministre a souligné que "ce taux important n'avait pas été atteint de-

puis plusieurs années", précisant que les retenus des barrages s'élevaient actuellement à 6,61 milliards de mètres cubes, auxquels s'ajoutent 280 millions de mètres cubes d'eau collectés dans les nouveaux barrages réalisés depuis 2022.

M. Baraka a relevé que les apports en eau et en neige dans les barrages, depuis septembre dernier jusqu'à ce jour, ont atteint un total de 3,785 millions de mètres cubes, détaillant que le bassin du Loukkos a enregistré un apport de 448 millions de m<sup>3</sup>, tandis que les volumes des

ressources hydriques dans les bassins de Moulouya et de Sebou s'élevaient respectivement à 450 millions et 1,160 milliard de m<sup>3</sup>.

Concernant le barrage Al Wahda, les retenus ont dépassé les 2 milliards de m<sup>3</sup>, contre 580 millions pour Oum Errbia, 81 millions pour Tensift, 139 millions pour Souss-Massa, 284 millions pour Drâa-Oued Noun et 275 millions de m<sup>3</sup> pour le bassin Guir-Ziz-Rheris.

Dans ce contexte, le ministre a affirmé que le Maroc est passé d'une situation de stress hydrique aigu à une situation de stress modéré, à la faveur des dernières précipitations. Toutefois, il a précisé que ces pluies restent inférieures de 25% par rapport à la moyenne saisonnière.

Il a, par ailleurs fait savoir que les données récentes font état d'une baisse de 58% des ressources hydriques habituelles, en dépit d'une amélioration de 45% des apports hydriques par rapport à la période précédente.

S'agissant de la valorisation de ces ressources, M. Baraka a assuré que les pluies récentes ont permis au Royaume de garantir l'approvisionnement en eau potable pour une durée d'au moins un an et demi, ajoutant que "les inquiétudes qui pesaient sur la gestion de l'eau durant l'été sont désormais écartées pour l'ensemble des bassins hydrauliques, à l'exception des provinces du Sud qui connaissent une situation particulière".

Ces apports hydriques permettront également d'assurer des volumes d'eau supplémentaires pour l'irrigation agricole, a-t-il ajouté.

Le ministre, a par ailleurs, indiqué que les travaux de construction des stations de dessale-

ment se poursuivent à un rythme soutenu, avec une capacité actuelle de plus de 300 millions de mètres cubes, grâce aux efforts conjoints de l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE) et du Groupe OCP.

M. Baraka a souligné que 80% de l'eau potable approvisionnant les provinces de Berrechid, Settat, Had Soualem et Casablanca sud provient désormais de ces nouvelles ressources, rendues possibles par l'extension de la station de Jorf Lasfar, ajoutant que la ville de Safi est aujourd'hui approvisionnée à 100% en eau potable issue du dessalement de l'eau de mer.

Grâce à l'interconnexion hydraulique et au dessalement, a-t-il poursuivi, la pérennité de l'approvisionnement en eau potable de la région d'Al Haouz et de Marrakech est garantie jusqu'au mois de mai 2026, à l'instar de l'interconnexion entre les bassins de Sebou et de Bourregreg, "ce qui permettra de dissiper les inquiétudes liées à l'approvisionnement en eau".

Le ministre a, en outre, annoncé que les travaux du projet d'autoroute de l'eau reliant Oued Laou à Loukkos puis à Oum Errbia sont en cours, afin de pallier le déficit hydrique dans ce bassin, précisant que l'étude technique de ce projet sera finalisée d'ici le mois de juin prochain.

Evoquant le traitement des eaux usées, M. Baraka a fait savoir que la capacité atteindra 100 millions de m<sup>3</sup> d'ici 2027 et 350 millions de m<sup>3</sup> à l'horizon 2035, afin de permettre une réutilisation de ces eaux traitées dans les espaces verts et les terrains de sport.

## Meeting en commémoration du 67<sup>ème</sup> anniversaire de la récupération de Tarfaya

Les habitants de Tarfaya et la famille de la résistance ont célébré, mardi, dans la joie et la fierté, le 67<sup>ème</sup> anniversaire du retour de la ville dans le giron de la Nation, une date qui restera gravée en lettres d'or dans les annales de la lutte du peuple marocain pour le parachèvement de l'indépendance et la réalisation de l'unité nationale.

Lors d'un meeting tenu à cette occasion, le Haut-commissaire aux anciens résistants et anciens membres de l'Armée de libération, Mustapha El Ktiri, a souligné que la récupération de Tarfaya a été la première étape du processus de parachèvement de l'indépendance nationale et de recouvrement de l'intégrité territoriale du Royaume.

M. El Ktiri a également mis en avant la contribution des populations des provinces du Sud du Royaume aux différentes étapes de la lutte nationale, notant que les fils de ces provinces ont consenti de grands sacrifices pour se libérer du joug du colonialisme, en toute fidélité aux valeurs sacrées et aux constantes de la Nation, reflétant ainsi leur attachement à leur identité marocaine et au serment d'allégeance au Glorieux Trône Alaouite.

Après avoir rappelé l'unité et la symbiose ayant toujours existé entre les différentes composantes du peuple marocain, il a mis en exergue les sacrifices et les hauts faits d'armes ayant marqué l'histoire de la résistance nationale, sous la conduite du Glorieux Trône Alaouite, pour le parachèvement de l'indépendance et de l'intégrité territoriale, la défense des valeurs sacrées du pays et la préservation de l'identité de la nation.

Ces sacrifices, a-t-il noté, ont été couronnés par le retour au pays de Feu SM Mohammed V et de la famille Royale le 16 novembre 1955, ajoutant que la fin du Protectorat n'a été que le début de l'épopée du "Grand Jihad" pour l'édification d'un Maroc nouveau dont l'une des priorités était la libération des autres territoires occupés.

Le discours prononcé par Feu SM Mohammed V à M'Hamid El Ghizlane, le 25 février 1958, en présence de représentants des tribus du Sahara marocain, a été décisif quant à la détermination du Maroc à aller de l'avant dans le recouvrement de ses provinces spoliées, a-t-il ajouté.

Grâce à la perspicacité du Père de la Nation et à la symbiose régnant entre le peuple et le Trône, le Maroc a pu récupérer Tarfaya le 15 avril 1958 pour inaugurer une étape déterminante dans le combat national pour le parachèvement de l'intégrité territoriale et la consolidation de l'unité nationale, a-t-il poursuivi.

M. El Ktiri a rappelé, dans ce sens, les épopées de la récupération de Sidi Ifni en 1969 et des provinces du Sud grâce à la Marche Verte en 1975, suivie du départ du dernier soldat étranger le 28 février 1976.

Par ailleurs, le Haut-Commissariat a souligné que le Maroc, sous la conduite éclairée de SM le Roi Mohammed VI, poursuit son élan de mobilisation pour défendre son intégrité territoriale et renforcer la marche grandiose de développement global et durable.

Cette dynamique de développement dans les provinces du Sud a été également confortée par la reconnaissance de la souveraineté du Maroc sur ses provinces sahariennes par plusieurs pays et le soutien international croissant au plan d'autonomie, a-t-il ajouté.

Ce meeting, qui s'est déroulé en présence du gouverneur de la province de Tarfaya, Mohamed Hamim, et du président du Conseil provincial, Mohamed Salem Bahia, a été ponctué par un hommage rendu à plusieurs anciens résistants issus de la province, et la remise d'aides financières à 29 bénéficiaires de la famille de la résistance et l'armée de libération et à des ayants droit.

Par ailleurs, M. El Ktiri et la délégation l'accompagnant se sont rendus à l'espace de la mémoire historique de la résistance et de la libération à Tarfaya.

## Jérôme Besnard : La coopération entre Paris et Rabat se révèle chaque jour plus nécessaire

La coopération entre Paris et Rabat se révèle chaque jour plus nécessaire dans cette conjoncture mondiale particulière, a souligné, mardi, le politologue français et professeur de droit, Jérôme Besnard. "Le Maroc est devenu le principal allié économique et stratégique de la France au Maghreb. C'est là une évolution bienvenue qui bénéficie à nos deux pays et qui recueille un large assentiment au sein de la classe politique française", a ajouté M. Besnard invité par la MAP à analyser la dynamique actuelle des relations maroco-françaises à la lumière de l'intense ballet diplomatique, ces dernières semaines, entre les deux pays.

Le politologue français a relevé que ce renforcement des liens entre le Maroc et la France, «qui bénéficie également d'un large consensus aux yeux de l'opinion française», s'inscrit dans la volonté des deux Etats de constituer un tandem au service de la paix et de la stabilité dans le monde.

La diplomatie française a d'ailleurs salué l'engagement du Maroc dans les enceintes multilatérales sur les enjeux de paix, de stabilité et de développement. M. Besnard s'est dans ce



contexte félicité du «succès» de la récente visite à Rabat du ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau et de celle du ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita et qui constituent une échéance parmi tant d'autres sur la voie de la concrétisation du nouveau chapitre de la relation France-Maroc.

## Journée mondiale de l'hémophilie

# Des avancées réalisées, mais des défis persistent

Société

Nombre de patients atteints d'hémophilie saignent en silence, dans l'incompréhension et l'incapacité des proches, l'errance médicale et l'indifférence des diagnostics.

Longtemps considérée comme une maladie masculine, l'hémophilie masque pourtant une réalité encore plus invisible : celle des femmes et des filles qui en souffrent aussi.

Ce n'est donc pas un hasard que la Journée mondiale de l'hémophilie, célébrée le 17 avril, soit placée cette année sous le signe "Accès pour tous : les femmes et les filles saignent aussi", l'occasion pour le Maroc de joindre sa voix à l'appel mondial en faveur d'un accès équitable au diagnostic et aux soins, porté par l'engagement croissant de la société civile.

Au Maroc, l'hémophilie touche environ 3.000 personnes, selon des estimations du ministère de la Santé et de la Protection sociale, qui fait état de 17 centres de traitement de cette pathologie, dont six de référence au niveau de plusieurs CHU et 11 de proximité dans des centres hospitaliers régionaux et provinciaux.

"Malgré les efforts déployés sur ce registre, des défis persistent encore notamment en termes d'accès



au traitement prophylactique et de reconnaissance des besoins spécifiques des patients", prévient le président de l'Association marocaine des hémophiles, Dr Hassan Lamrani Alaoui.

Dans un entretien à la MAP, il a mis en lumière le rôle que joue la société civile, en étroite collaboration avec le ministère de la Santé et de la Protection sociale et les établissements de soins, dans l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes d'hémophilie.

Evoquant les initiatives et activités structurantes menées chaque année pour accompagner les malades, il a cité les campagnes de sensibilisation et les colloques scientifiques destinés à partager les expériences avec les professionnels de santé des autres pays sur cette pathologie rare qui se traduit par l'incapacité du sang à coaguler correctement, entraînant dans les cas graves un saignement incontrôlé.

D'après lui, le thème retenu pour la célébration cette année de la Journée mondiale de l'hémophilie se veut un mot d'ordre destiné à mettre en lumière l'impact souvent négligé de la maladie sur les femmes et à intensifier les recherches pour assurer une thérapie guérissante.

Au Maroc, a-t-il poursuivi, la célébration de cette journée constitue l'occasion d'attirer l'attention sur les défis auxquels font face les patients et leurs familles, mais aussi de renforcer les efforts visant à améliorer

la qualité de la prise en charge, tout en véhiculant un message fort de solidarité et de soutien envers les malades.

Par ailleurs, M. Lamrani Alaoui a relevé les progrès enregistrés ces dernières années dans le traitement de l'hémophilie au niveau national, notamment avec la mise à disposition et la distribution de traitements de base aux patients, en collaboration avec le ministère de tutelle, qui en assure le stockage, et la Fédération mondiale de l'hémophilie.

Il a néanmoins alerté sur des défis persistants, liés notamment aux particularités du système d'assurance maladie et à l'accès aux remboursements, ce qui alourdit, a-t-il dit, les charges financières sur les familles, tout en sachant que seuls 1.200 patients bénéficient actuellement d'un traitement.

S'agissant du traitement prophylactique, il a précisé qu'il vise à améliorer la vie des personnes atteintes d'hémophilie et à réduire les complications liées aux saignements répétés, en administrant régulièrement au patient les facteurs de coagulation manquants, afin de prévenir les hémorragies avant qu'elles ne surviennent. Ce traitement repose sur la compensation des facteurs que le corps ne produit pas à cause de la maladie.

Il a également fait remarquer que seuls 30% des enfants reçoivent ce type de traitement préventif, un taux que M. Lamrani Alaoui juge "insuffisant" pour garantir une

vie stable aux plus jeunes.

Les efforts se poursuivent, a-t-il assuré, pour élargir l'accès au traitement prophylactique à travers une meilleure disponibilité des médicaments et une simplification des procédures d'accès.

Parmi ces initiatives majeures, le Dr Lamrani Alaoui a fait état de la mise en place, depuis 2022, d'une base de données nationale sur les patients hémophiles, en partenariat avec le ministère de tutelle et la Fédération internationale de l'hémophilie. Cette plateforme vise à assurer un meilleur suivi des malades et à adapter les traitements à leurs besoins réels.

Autant dire que, au-delà des chiffres et des traitements, c'est tout un combat pour la reconnaissance et la dignité qui se joue autour de l'hémophilie, notamment chez les femmes.

Si les avancées sont indéniables, certains défis persistent toujours, entre inégalités d'accès, retards de diagnostic ou encore lourdeurs administratives. Mais à travers l'engagement croissant des associations, le soutien institutionnel et l'écho donné aux sollicitations des patients, une dynamique de changement est en marche.

En ce faisant, le Maroc jette les bases d'un modèle plus inclusif, où chaque malade – femme, homme ou enfant – peut espérer une vie plus saine et plus stable.

Par Chaima Aberni et Mbarek Bahy (MAP)



Au Maroc, l'hémophilie touche environ 3.000 personnes, selon des estimations du ministère de la Santé et de la Protection sociale



### Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

**HORIZONTALEMENT**

- 1 - Marque
- 2 - On finit tous par le faire - Dément
- 3 - Été capable - Font rage - Guerre de peau
- 4 - Faute - Fin de forme
- 5 - Classée - Poèmes chantés
- 6 - Monnaie arabe - Ouverture
- 7 - Champion - Larvée
- 8 - Fuir le service
- 9 - Enormément - Note - Négatif
- 10 - Crible - Gros marteau

**VERTICALEMENT**

- 1 - Bénéficiaires
- 2 - Alimentés - Amon
- 3 - A rendre - Absor - Petits cubes
- 4 - Intangibles
- 5 - Elle tua Socrate - Carte
- 6 - Argon - Retiendra
- 7 - Ils sortent du bloc
- 8 - Accroc
- 9 - Sacrée - Obligé
- 10 - Ecluse - Mesurée en cubes

### Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	N	O	N	O	B	S	T	A	N	T
2	A	P	O	D	E		A		O	U
3	R	I	M	E		S	N	O	B	E
4	C	U		S	A	I	N		E	
5	O	M	O		S	T	A	B	L	E
6	T		T	R	I	E		E		L
7	I	D	E	A	L		A	R	M	E
8	Q	U	E	M	A	N	D	E		V
9	U	E		E	H	O	N	T	E	E
10	E	L	U	S		N	E	S	T	E

### Grilles de sudoku

**Facile**

8			5	1		9		
5	1		4			8		
	7	9			3	1		
3			1			4		
7		1	9	3	6	8		
	2			6			7	
	9	5			8	7		
	8			5	6	1		
	3	8	1				9	

**Moyen**

8	4	5				3		
			9	8		2		
		3				7		
3				9	4			
		6	5	3	8			
		1	4				2	
	6					7		
	5	8	4					
		8				2	4	5

**Difficile**

		2					9	
	8		1	5				
	6	1	7				8	
		3	6			4		
6	5			8		2		
	9			2	1			
1				7	4	5		
		8	3			6		
3				5				

**Expert**

4	5		7	3		6		
	6			5	8			
						7		
	9		2	8		7		
		8		7	9		3	
	8							
		4	5			6		
5	3	7				1		4

### Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

### Solution sudoku d'hier

**Facile**

2	3	9	5	1	8	7	4	6
4	7	8	3	9	6	2	5	1
6	5	1	7	4	2	3	9	8
8	4	2	9	3	7	1	6	5
5	9	6	1	2	4	8	7	3
7	1	3	8	6	5	4	2	9
3	6	7	2	8	9	5	1	4
9	8	5	4	7	1	6	3	2
1	2	4	6	5	3	9	8	7

**Moyen**

2	5	1	7	3	8	9	4	6
8	6	9	1	5	4	3	7	2
3	7	4	6	2	9	1	8	5
4	9	2	3	8	5	7	6	1
7	8	3	4	1	6	5	2	9
5	1	6	2	9	7	8	3	4
9	2	8	5	6	3	4	1	7
6	4	5	8	7	1	2	9	3
1	3	7	9	4	2	6	5	8

**Difficile**

5	3	4	6	1	2	9	8	7
1	2	8	9	7	4	3	5	6
9	7	6	3	5	8	1	2	4
3	6	1	5	8	7	2	4	9
2	8	9	1	4	3	6	7	5
4	5	7	2	9	6	8	1	3
8	9	5	7	6	1	4	3	2
7	1	2	4	3	9	5	6	8
6	4	3	8	2	5	7	9	1

**Expert**

7	9	1	3	4	5	6	8	2
3	2	6	8	1	9	4	7	5
5	4	8	2	7	6	3	1	9
4	6	3	7	9	2	1	5	8
8	5	7	1	6	3	9	2	4
9	1	2	5	8	4	7	3	6
2	7	4	6	5	1	8	9	3
1	3	9	4	2	8	5	6	7
6	8	5	9	3	7	2	4	1

# Economie

## Schneider Electric met en lumière l'intelligence industrielle au Gitex Africa 2025

Schneider Electric, un leader mondial de la transformation numérique de la gestion de l'énergie et de l'automatisation, a participé au Gitex Africa 2025, qui s'est achevé mercredi 16 à Marrakech. L'entreprise a mis en avant son expertise et ses solutions innovantes, avec un focus particulier sur AVEVA, son entité spécialisée en intelligence industrielle et en logiciels industriels de pointe.

Leader reconnu dans le domaine des logiciels industriels, AVEVA accompagne les industriels dans leur quête d'optimisation à grande échelle et de collaboration transparente avec l'ensemble de leur écosystème. Les solutions logicielles d'AVEVA permettent de gérer l'intégralité du cycle de vie des actifs industriels, avec pour objectifs de maximiser la production, d'accroître la fiabilité des équipements et d'améliorer la sécurité des opérations.

"Nous constatons un engouement croissant de l'industrie marocaine pour la digitalisation, visant à améliorer leur compétitivité et à se positionner en leaders sur le marché. Notre expertise et notre présence locale ont joué un rôle crucial dans la réalisation de nombreux projets, notamment dans les secteurs miniers et agroalimentaires", a déclaré la vice-présidente automatisation et software Nezha Bregon.

Au Gitex Africa 2025, Schneider Electric a présenté comment l'intégration des solutions AVEVA permet aux entreprises d'optimiser leurs opérations. Grâce à une visibilité accrue et à des analyses en temps réel, les industriels peuvent identifier les points d'amélioration et optimiser leurs processus pour une efficacité maximale.

L'intelligence industrielle d'AVEVA fournit des informations exploitables pour des décisions plus éclairées et proactives, ses solutions logicielles sont conçues pour s'intégrer aux systèmes existants et faciliter la transition vers l'industrie 4.0 tandis que ses plateformes permettent une collaboration fluide et sécurisée entre les équipes internes et les partenaires externes. En optimisant l'utilisation des ressources et en améliorant l'efficacité énergétique, les solutions AVEVA contribuent à des opérations plus durables.

Les experts de Schneider Electric et d'AVEVA étaient ainsi présents pour présenter leurs solutions, échanger avec les visiteurs et discuter des défis et des opportunités de la transformation numérique pour les industries africaines.

## Le Crédit Agricole du Maroc et Tamwilcom signent un accord en vue de soutenir l'innovation financière et agricole



**L**e Crédit Agricole du Maroc (CAM) et Tamwilcom unissent leurs forces pour soutenir l'innovation dans les secteurs de la Fintech et de l'AgriTech.

Une convention-cadre de partenariat a été signée à cet effet, lundi 14 avril, entre l'institution financière publique et la banque agricole, en marge de la troisième édition du plus grand Salon Tech et Startup en Afrique (GITEX Africa), à Marrakech.

L'accord conclu prévoit de renforcer la collaboration entre les deux

parties signataires en vue de « mutualiser leurs efforts et favoriser l'émergence et la croissance de startups qui contribuent à la transformation digitale du secteur financier et à l'essor de l'agriculture innovante au Maroc », ont indiqué les deux institutions.

A travers cette convention, le Crédit Agricole du Maroc – qui accompagne l'agriculture marocaine depuis 6 décennies – souhaite créer un environnement favorable à l'émergence de solutions novatrices.

Des solutions qui, selon Mohamed Fikrat, président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc, « profiteront à l'ensemble de l'écosystème et favoriseront l'émergence d'une agriculture moderne et inclusive, ainsi que d'un secteur financier plus agile et accessible ». Il a également précisé que la banque universelle, investie d'une mission de service public, fera appel à sa connaissance du terrain, à son réseau et à son expertise financière pour accompagner cette dynamique.

La collaboration entre les deux institutions contribuera à la modernisation de l'économie marocaine, a pour sa part affirmé le directeur général de Tamwilcom, Hicham Zanati Serghini.

Pour ce dirigeant de cette institution créditrice des entreprises, qui

mobilise avec ses partenaires du secteur financier les moyens nécessaires pour faire face aux déficits de financement des entreprises marocaines, la signature de ce partenariat est fondamentale pour le développement de l'innovation dans les domaines de la Fintech et de l'AgriTech au Maroc.

En conjuguant leurs expertises et leurs réseaux respectifs, Hicham Zanati Serghini explique que leurs deux institutions seront en mesure d'offrir un accompagnement et des solutions de financement adaptés aux besoins spécifiques des startups à fort potentiel.

Enfin, le Crédit Agricole du Maroc et Tamwilcom ont assuré qu'ils s'investiront avec leurs partenaires dans la réussite de projets innovants, soulignant que la convention qui les lie fait écho à la volonté partagée de dynamiser l'écosystème de l'innovation au Maroc en offrant un cadre de soutien technique et financier en phase avec les spécificités de l'innovation technologique des startups de la Fintech et de l'AgriTech. Ce qui participera à moderniser et à rendre plus compétitifs ces deux secteurs vitaux pour l'économie nationale.

Le Gitex a fermé ses portes mercredi 16 avril.

Alain bouthy

**Structurer et renforcer davantage la coopération entre les deux institutions dans le but d'encourager le développement des startups**

## Port de Tan-Tan : Hausse de 144% des débarquements de la pêche à fin mars dernier

Les quantités débarquées des produits de la pêche côtière et artisanale au port de Tan-Tan ont atteint 17.869 tonnes à fin mars dernier, soit une forte hausse de 144% par rapport à la même période de l'année dernière, selon l'Office national des pêches (ONP).

La valeur marchande de ces produits a augmenté de 54% pour atteindre plus de 353,816 millions de dirhams (MDH), contre environ 299,193 MDH à la même période en 2024, précise l'ONP dans ses dernières statistiques sur la pêche côtière et artisanale au Maroc.

Quant aux quantités débarquées de poissons pé-

lagiques dans ce port, elles ont bondi de 388% au cours des trois premiers mois de l'année en cours, pour atteindre 10.919 tonnes pour une valeur de 51,121 MDH contre 22,238 MDH/2.238 tonnes durant la même période de l'année dernière, ajoute la même source.

Par ailleurs, les captures de poisson blanc ont enregistré une hausse de 46% à fin mars dernier, totalisant 4.278 tonnes pour une valeur de 89,060 MDH, soit une progression de 47% en termes de valeur marchande, contre 60,761 MDH/2.933 tonnes lors de la même période en 2024.

Concernant les céphalopodes, les quantités dé-

barquées ont augmenté de 26%, atteignant 2.624 tonnes pour une valeur de 211,575 MDH, soit une hausse de 48%, tandis que les quantités et la valeur marchande des crustacés ont connu une baisse respective de 30% et 27%.

Au niveau national, les quantités débarquées des produits commercialisés de la pêche côtière et artisanale ont atteint 136.857 tonnes à fin mars, marquant un recul de 25% en comparaison avec la même période de l'année dernière.

En termes de valeur marchande, ces quantités ont toutefois enregistré une hausse de 8%, dépassant 3,2 milliards de dirhams.

## L'ONMT intensifie sa stratégie de connexions aériennes avec des lignes directes pour revitaliser l'offre touristique marocaine

L'Office national Marocain du tourisme (ONMT), dans le cadre de sa stratégie "Light In Action", continue de miser sur l'expansion du réseau aérien pour stimuler la demande et augmenter l'attractivité de l'ensemble des régions du Royaume.

"La saison estivale 2025 s'annonce riche pour le secteur touristique marocain avec la mise en place de nombreuses nouvelles lignes point à point que l'Office national marocain du tourisme a mises en place avec plusieurs compagnies aériennes internationales", indique un communiqué de l'Office.

A Agadir, trois nouvelles lignes directes sont lancées, dont deux par Transavia depuis Bordeaux et Amsterdam, ainsi qu'une route de Bournemouth avec Jet2.

En complément, les dessertes depuis Oslo (Norwegian) et Berlin, Bristol, Edinburg (avec EasyJet) sont reconduites. Cette densification de l'offre, totalisant près de 73.000 sièges, témoigne de la volonté de l'ONMT de contribuer à relancer la station balnéaire, rapporte la MAP.

À Marrakech, déjà bien desservie, l'Office continue de renforcer sa position. Plusieurs nouvelles routes sont lancées : au départ de Bordeaux avec Transavia et Volotea, de Malaga, Edinburg, Londres Stanstead avec EasyJet, ainsi que Leeds et New castel avec Jet 2. À ces routes, s'ajoutent les lignes reconduites sur Helsinki (Norwegian), Amsterdam, Birmingham et Liverpool (EasyJet) et Rome, Budapest et Bucarest avec Wizzair.

Avec plus de 14 routes recon-

duites ou créées, la destination reste au cœur de la stratégie de l'ONMT, totalisant plus de 160.000 nouveaux sièges. Marrakech bénéficie naturellement de son attractivité, mais ces nouvelles lignes viennent aussi renforcer son accessibilité.

Pour sa part, Essaouira reçoit un coup d'accélérateur avec 6 nouvelles lignes depuis Nantes avec Transavia, Séville et Barcelone avec Vueling, Lyon avec EasyJet, Rabat avec Air Arabia et Paris avec Ryanair. La petite perle atlantique gagne en accessibilité avec plus de 38.000 nouveaux sièges supplémentaires. Les efforts de l'ONMT visent à stimuler une demande porteuse, notamment chez les voyageurs en quête de culture, d'authenticité et de détente.

Dans une optique de diversifi-

cation, l'ONMT soutient également les destinations de Fès avec une nouvelle ligne depuis Lille avec la compagnie Ryanair; Rabat avec de nouvelles routes depuis Dublin, Manchester avec Ryanair, Malaga avec EasyJet et la reconduction de lignes sur Milan et Bordeaux avec EasyJet et Tanger avec des reconductions depuis Bordeaux et Gironne avec Air Arabia, en plus d'une ouverture depuis Copenhague avec la compagnie Norwegian.

Cette stratégie a pour objectif d'équilibrer les flux touristiques, en encourageant les compagnies à proposer des dessertes directes là où le potentiel est sous-exploité.

Dakhla et Béni Mellal ne sont pas en reste. Ryanair reconduit les lignes depuis Madrid et Lanzarote vers Dakhla et ouvre un vol nation-

nal entre Tanger et Beni-Mellal. Ces connexions sont cruciales pour amorcer un développement touristique plus inclusif.

Avec pas moins de 40 nouvelles lignes ou reconductions stratégiques, l'ONMT prouve sa capacité à agir pour densifier le maillage aérien du Maroc. De nombreuses autres lignes sont en cours de discussion.

"Cette stratégie de diversification des marchés émetteurs vise à assurer une montée en gamme de l'offre touristique tout en répondant aux enjeux de désenclavement territorial. En capitalisant sur les lignes point à point et une offre variée, le Maroc s'arme pour consolider sa place de choix dans les camets de voyage des prescripteurs et des touristes internationaux", conclut le communiqué.

## Fès-Meknès

# Le pôle pilote de l'économie sociale et solidaire, un levier pour le développement durable

Les participants à un atelier régional de concertation, organisé mardi à Fès, ont souligné que le projet de création d'un pôle pilote de l'économie sociale et solidaire (ESS) constitue un levier pour renforcer le développement local durable et soutenir le tissu économique et social dans la région de Fès-Meknès.

Des représentants de plusieurs départements gouvernementaux, de collectivités territoriales, d'institutions universitaires et d'organisations professionnelles du secteur de l'économie sociale et solidaire dans la région ont indiqué que ce projet constitue également un cadre important et novateur susceptible de valoriser les potentialités et les rôles des acteurs de ce secteur.

A cette occasion, Toufiq Knidi, chef de service au Secrétariat d'Etat chargé de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire, a indiqué que les pôles pilotes de l'économie sociale et solidaire, appelés à être gé-

néralisés à toutes les régions du Royaume, permettront de valoriser ce type d'économie de proximité, soulignant que la région de Fès-Meknès est l'une des régions pionnières au niveau national en matière d'accompagnement et de promotion des activités de l'ESS, rapporte la MAP.

M. Knidi a ajouté que ces pôles territoriaux vont également, encadrer et accompagner les activités du secteur dans les différentes régions du Royaume, mettant en avant l'importance de cet atelier dans l'approfondissement du débat autour de ces pôles.

De son côté, le directeur régional de l'artisanat à Fès, Abderrahim Belkhatay, a indiqué que le projet de pôle pilote de l'économie sociale et solidaire dans la région de Fès-Meknès s'inscrit dans le cadre d'une approche ambitieuse et innovante visant à mettre en place une structure territoriale multifonctionnelle, intégrée et globale, servant d'espace d'accueil et d'in-

cube pour les acteurs du secteur.

Ce projet ambitieux s'inscrit dans une vision nationale globale visant à renforcer les piliers du développement durable, a-t-il poursuivi, notant que ce projet reflète une volonté collective de construire une économie sociale et solidaire intégrée valorisant les initiatives participatives et faisant des acteurs locaux de véritables partenaires du développement.

Pour sa part, Khadija Hajoubi, vice-présidente du Conseil régional, a rappelé que le Conseil accorde une grande importance à l'économie sociale et solidaire et participe à plusieurs programmes de soutien aux acteurs du secteur, notamment les programmes «Mouazara» et «Tamkine», qui ont connu un grand succès.

Et d'ajouter que le Conseil fait du marketing des produits du terroir une priorité, à travers l'organisation de salons régionaux et de marchés itinérants dans les différentes préfectures et provinces de la

région.

Le représentant de la Fondation Mohammed V pour la solidarité, Toufiq Rabouli a mis en avant, quant à lui, l'attention particulière que la Fondation accorde à ce secteur en raison de son rôle dans la création d'emplois et l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables, tout en réaffirmant son engagement dans l'accompagnement des coopératives et le renforcement de leurs capacités.

Le projet de pôle pilote de l'économie sociale et solidaire dans la région de Fès-Meknès s'inscrit dans le cadre d'une stratégie nationale intégrée visant à renforcer la convergence des initiatives, à améliorer la performance des organisations du secteur, à fournir des infrastructures et des services communs (incubateurs, espaces de travail, laboratoires d'innovation...), à créer des emplois et à améliorer les conditions de vie des populations.

## Festival du livre de Paris

## La présence de plus de 50 auteurs marocains a démontré la richesse de la scène littéraire du Royaume

La présence de plus de 50 auteurs marocains au Festival du livre de Paris 2025, tenu du 11 au 13 avril au Grand Palais de la capitale française, «a démontré la richesse» de la scène littéraire du Royaume, invité d'honneur de cette édition, se sont félicités les organisateurs de ce grand rendez-vous parisien de la littérature.

«La présence de plus de 50 auteurs marocains et 38 maisons d'édition à l'occasion de l'invitation d'honneur faite au Royaume du Maroc a démontré la richesse de leur scène littéraire», a souligné la direction du festival qui livrait dans un communiqué le bilan de l'édition 2025.

Parmi les moments forts de la présence marocaine, les organisateurs citent les interventions des auteurs Rim Battal, Myriam Jebbor, Kebir Mustapha Ammi et Leïla Slimani, entre autres.

Dans le cadre d'une programmation spéciale "Lettres du Maroc", le festival avait réuni au sein du pavillon national «des figures confirmées et de nouvelles plumes», avec pas moins de 46 événements mettant en lumière "la diversité de la production littéraire



marocaine", rappelle-t-on.

Au total, 114.000 visiteurs, dont 43% de moins de 25 ans, ont répondu présent lors de cette quatrième édition du festival, marquée par une programmation «exceptionnelle» et «riche» avec la participation de près de 1200 auteurs et 450 maisons d'édition, selon les organisateurs qui se réjouissent du

succès du festival, et notamment de son attractivité internationale.

«L'attractivité internationale du Festival du livre de Paris se confirme avec la présence de 12 pays, une dimension qui devrait se maintenir encore dans les prochaines années », assure la direction du festival, ravie de voir cet événement rassembler les plus

grandes voix de la littérature contemporaine et résonner trois jours durant sur les 11 scènes du Grand Palais, mêlant les genres : bande dessinée, littérature jeunesse, romance, fantasy, polar ou encore sciences humaines.

Cette année, relève-t-on, le Festival du livre de Paris a «croisé les disciplines artistiques telles que le cinéma, le spectacle vivant, ou encore des expositions et performances et a mis à l'honneur toutes les littératures ».

La prochaine édition du festival aura lieu du 17 au 19 avril 2026, conclut le communiqué.

A rappeler que le Maroc participait cette année au Festival du livre de Paris en tant qu'invité d'honneur avec un pavillon qui s'étendait sur 330 m<sup>2</sup> offrant une programmation aussi riche que variée, avec 28 rencontres sur l'espace conférences, 16 panels sur des thématiques littéraires et sociétales, 10 présentations de livres, 2 performances artistiques (slam et théâtre), ainsi qu'un panel international sur le "Destin atlantique France-Maroc", en rapport avec la thématique de cette édition « la mer».

## SIEL 2025: Sept institutions et instances réunies dans un pavillon commun



A l'occasion de la 30<sup>ème</sup> édition de l'édition et du livre (SIEL) à Rabat, organisée sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, du 18 au 27 avril, sept institutions de protection des droits et des libertés, de bonne gouvernance, de développement humain et durable et de démocratie participative se réuniront dans un pavillon commun.

Ce pavillon, qui sera officiellement inauguré vendredi par la présidente et les présidents des sept institutions, regroupe le Conseil économique, social et environnemental (CESE), l'Institut du Médiateur du Royaume (IRM), le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME), la Haute Autorité de la communication audiovisuelle (HACA), le Conseil de la concurrence (CC), l'Instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la

corruption (INPLC) et la Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel (CNDP) et la Commission du droit d'accès à l'information (CDAI), indique un communiqué desdites institutions.

En consacrant leur présence conjointe sur le même pavillon, les sept institutions aspirent à renforcer leur visibilité, mettre en exergue leur rôle central dans le paysage institutionnel national, promouvoir la culture de participation et de citoyenneté active et approfondir le dialogue avec les visiteurs du SIEL, précise-t-on.

Grâce à cette initiative, qui s'inscrit dans le cadre d'une vision visant à activer l'harmonie et la complémentarité entre les domaines de compétence des différentes institutions et instances concernées conformément aux Hautes Orientations Royales, le public du SIEL aura l'occasion de pren-

dre connaissance des rôles et missions dévolus à ces institutions et de leurs champs d'intervention, et de se familiariser avec les domaines de leur complémentarité et le bilan de leurs activités.

Outre l'exposition des récentes publications de ces institutions, les visiteurs du SIEL seront au rendez-vous avec une rencontre de communication de haut niveau, leur offrant une occasion unique d'interagir directement avec les responsables des institutions participantes et d'être à l'écoute de leurs visions et orientations et ce, le samedi 26 avril 2025 à 12h30.

Par ailleurs, les institutions et instances participantes organiseront diverses activités et manifestations visant à informer le public de leurs réalisations en matière de protection des droits et des libertés, de bonne gouvernance, de développement durable et de démocratie participative.

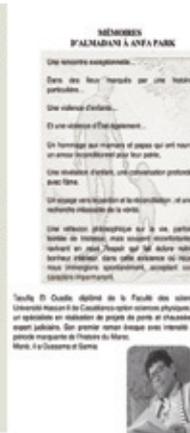
# La version en langue française de “Mémoires d’Al Madani à Anfa Park” de Taoufik El Ouadie bientôt dans les librairies

La version en langue française du dernier roman de l'écrivain Taoufik El Ouadie, sera dans les librairies dans les prochains jours.

Le roman intitulé «Mémoires d'Al Madani à Anfa Park» et édité «aux Editions Afrique Orient» sera, même, exposé lors du Salon international de l'édition et du livre (SIEL), qui se tiendra à Rabat du 18 au 27 avril courant.

Taoufik El Ouadie a fait savoir, dans une déclaration à Libé, qu'il procédera lors de ce SIEL à la présentation et la signature de son œuvre, ajoutant, par là même, que l'idée de traduction du roman dans la langue de Molière provient d'une volonté personnelle de partager cette expérience avec un large public. Et ce, suite à une forte demande de la part de ses amis ainsi que d'experts en développement personnel francophones, qui ont jugé nécessaire d'élargir le champ de discussion sur le sujet évoqué dans son roman, considéré comme tabou, et sensibiliser qui de droit des dangers du non-dit sur les générations futures.

En effet, l'ouvrage, de 175 pages de format moyen, aborde la violence physique au sein des établissements sco-



lares, à travers le récit d'un enfant qui a souffert de maltraitance durant une période critique de l'histoire du Maroc, celle dite des « années de plomb ».

«Entre blessures d'enfance et réalité d'adultes...» est une des définitions que donne Taoufik El Ouadie à son roman. Il nous révèle, également, que c'est une rencontre fortuite entre un sexagénaire et son enfant intérieur, dans un espace chargé d'histoires, ainsi

qu'une invitation à l'introspection de nos êtres, et de terminer par une citation du philosophe Jacques Salomé : "Un livre a toujours deux auteurs : celui qui l'écrit et celui qui le lit".

La traduction de «Mémoires d'Al Madani à Anfa Park» a été réalisée par l'auteur lui-même, vérifiée et révisée par l'homme de lettres, poète et journaliste Saïd Ahid.

Siham El Karchaoui

# Voyage sublime dans la spiritualité avec l'ensemble marocain Safa à Panama City

Le groupe soufi de Samaa "Ensemble Safa" a représenté le Maroc au 1er Festival Moon Fest pour la culture spirituelle tenu récemment dans la capitale panaméenne en célébration de la culture de tolérance et du vivre-ensemble.

Organisé par le Centre islamique de Panama sur les ruines de la vieille ville, le festival (12-13 avril) a été l'occasion de s'ouvrir sur la culture islamique, et de disseminer les valeurs de coexistence et d'ouverture sur l'autre.

L'ensemble Safa, composé d'une dizaine de jeunes artistes d'origine marocaine spécialisés dans le chant de tradition soufie et disciples de la Tariqa Qadiriya Boutchichiya, a sublimé l'assistance par un spectacle de Samâa à travers des poèmes de grandes figures du soufisme.

Le spectacle a été suivi par une panoplie de personnalités de marque, notamment la ministre panaméenne de la Culture, des représentants du bureau de la Première dame et du ministère des Affaires étrangères, ainsi que d'autres personnalités du pays caribéen.

La participation du groupe Safa, s'inscrit dans le cadre de la coopération culturelle croissante entre les deux pays, qui

s'est renforcée ces dernières années à travers une série d'initiatives, notamment l'organisation d'une Semaine culturelle marocaine au Panama, l'exposition de produit de l'artisanat marocain et la prochaine participation du Maroc en tant qu'invité d'honneur à la Foire internationale du livre de Panama, prévue en août prochain.

Intervenant à l'ouverture de ce ren-

dez-vous culturel, l'ambassadeur du Maroc au Panama, Bouchra Boudchiche, a souligné que la participation du groupe Safa reflète les valeurs de spiritualité, du soufisme sunnite et de l'Islam du juste milieu prôné par le Maroc, dans le cadre de l'institution d'Imarat Al Mouninine sous la conduite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Le Maroc, comme le Panama, accorde,



## Bouillon de culture

### Théâtre

Le coup d'envoi de la 9ème édition du Festival international de théâtre pour la jeunesse du Sud a été donné, mardi soir dans le gouvernorat égyptien de Qena (sud du Caire), avec la participation de représentations théâtrales de plusieurs pays arabes et étrangers, dont le Maroc.

Le Maroc participe à cette édition, qui se poursuit jusqu'au 20 avril, avec la pièce "Wa Nkataâ Al Khat", produite par l'Association Rabii Al Ibdâa, traitant d'une question centrale liée à la liberté de la femme et à l'affirmation de soi dans un contexte marqué par des changements complexes sur les plans émotionnel et social.

En outre, cette édition sera marquée par la participation du réalisateur Anouar Hassani, avec son monodrame "Nimrod", articulé autour du personnage de Nimrod bin Canaan.

Selon les organisateurs, 17 représentations théâtrales ont été présélectionnées, dont neuf en compétition officielle, trois dans la catégorie "Théâtre de rue", outre un spectacle de contes quotidien intitulé "Hakawa Filistiniya" (histoires palestiniennes) dans le cadre de la célébration du théâtre palestinien.

L'édition 2025 de cet événement culturel mettra à l'honneur des artistes arabes d'Égypte, de Palestine, du Liban, d'Oman et d'Irak.

Le jury de cette 9ème édition, présidé par l'artiste omanais Talib Al Balushi, comprend l'artiste égyptien Youssef Ismail et l'artiste palestinien Walid Saad.

## Vingt-huitième chapitre

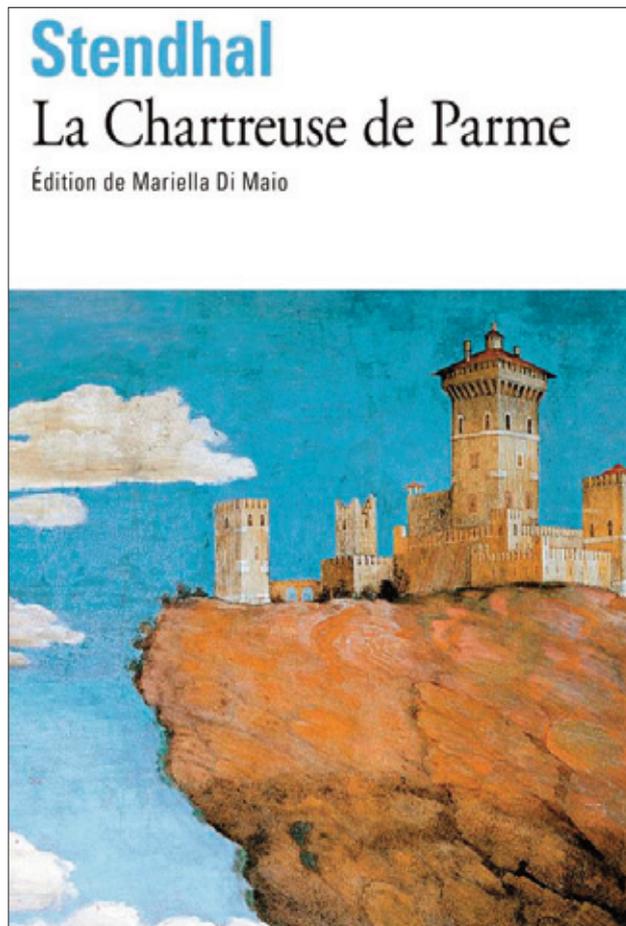
D'un autre côté, si elle consentait à céder au désir si naturel de Fabrice, si elle cherchait à ne pas faire le malheur de cette âme tendre qu'elle connaissait si bien, et dont son vœu singulier compromettrait si étrangement la tranquillité, quelle apparence d'enlever le fils unique d'un des plus grands seigneurs d'Italie sans que la fraude fût découverte ? Le marquis Crescenzi prodiguerait des sommes énormes, se mettrait lui-même à la tête des recherches, et tôt ou tard l'enlèvement serait connu. Il n'y avait qu'un moyen de parer à ce danger, il fallait envoyer l'enfant au loin, à Édimbourg, par exemple, ou à Paris ; mais c'est à quoi la tendresse d'une mère ne pouvait se résoudre. L'autre moyen proposé par Fabrice, et en effet le plus raisonnable, avait quelque chose de sinistre augure et de presque encore plus affreux aux yeux de cette mère éperdue ; il fallait, disait Fabrice, feindre une maladie ; l'enfant serait de plus en plus mal, enfin il viendrait à mourir pendant une absence du marquis Crescenzi.

Une répugnance qui, chez Clélia, allait jusqu'à la terreur, causa une rupture qui ne put durer.

Clélia prétendait qu'il ne fallait pas tenter Dieu ; que ce fils si chéri était le fruit d'un crime, et que, si encore l'on irritait la colère céleste, Dieu ne manquerait pas de le retirer à lui. Fabrice reparlait de sa destinée singulière : L'état que le hasard m'a donné, disait-il à Clélia, et mon amour m'obligent à une solitude éternelle, je ne puis, comme la plupart de mes confrères, avoir les douceurs d'une société intime, puisque vous ne voulez me recevoir que dans l'obscurité, ce qui réduit à des instants, pour ainsi dire, la partie de ma vie que je puis passer avec vous.

Il y eut bien des larmes répandues. Clélia tomba malade ; mais elle aimait trop Fabrice pour se refuser constamment au sacrifice terrible qu'il lui demandait. En apparence, Sandrino tomba malade ; le marquis se hâta de faire appeler les médecins les plus célèbres, et Clélia rencontra dès cet instant un embarras terrible qu'elle n'avait pas prévu ; il fallait empêcher cet enfant adoré de prendre aucun des remèdes ordonnés par les médecins ; ce n'était pas une petite affaire.

L'enfant, retenu au lit plus qu'il ne fallait pour sa santé, devint réellement malade. Comment dire au médecin la cause de ce mal ?



Déchirée par deux intérêts contraires et si chers, Clélia fut sur le point de perdre la raison. Falloit-il consentir à une guérison apparente, et sacrifier ainsi tout le fruit d'une feinte si longue et si pénible ? Fabrice, de son côté, ne pouvait ni se pardonner la violence qu'il exerçait sur le cœur de son amie, ni renoncer à son projet. Il avait trouvé le moyen d'être introduit toutes les nuits auprès de l'enfant malade, ce qui avait amené une autre complication. La marquise venait soigner son fils, et quelquefois Fabrice était obligé de la voir à la clarté des bougies, ce qui semblait au pauvre cœur malade de Clélia un péché horrible et qui présageait la mort de Sandrino. C'était en vain que les casuistes les plus célèbres, consultés sur l'obéissance à un vœu, dans le cas où l'accomplissement en serait évidemment nuisible, avaient répondu que le vœu ne pouvait être considéré comme rompu d'une façon criminelle, tant que la personne engagée par une promesse envers la Divinité s'abstenait non pour un vain plaisir des sens, mais pour ne pas causer un mal évident. La marquise n'en fut pas moins au désespoir, et Fabrice vit le moment où son idée bizarre allait amener la mort de Clélia et celle de son fils.

Il eut recours à son ami intime, le comte Mosca, qui, tout vieux ministre qu'il était, fut attendri de cette histoire d'amour qu'il ignorait en grande partie.

- Je vous procurerai l'absence du marquis pendant cinq ou six jours au moins : quand la voulez-vous ?

À quelque temps de là, Fabrice vint dire au comte que tout était préparé pour que l'on pût profiter de l'absence.

Deux jours après, comme le marquis revenait à cheval d'une de ses terres aux environs de Mantoue, des brigands, soldés apparemment par une vengeance particulière, l'enlevèrent, sans le maltraiter en aucune façon, et le placèrent dans une barque, qui employa trois jours à descendre le Pô et à faire le même voyage que Fabrice avait exécuté autrefois après la fameuse affaire Giletti. Le quatrième jour, les brigands déposèrent le marquis dans une île déserte du Pô, après avoir eu le soin de le voler complètement, et de ne lui laisser ni argent ni aucun effet ayant la moindre valeur. Le marquis fut deux jours entiers avant de pouvoir regagner son palais à Parme ; il le trouva tendu de noir et tout son monde dans la désolation.

Cet enlèvement, fort adroite-

ment exécuté, eut un résultat bien funeste : Sandrino, établi en secret dans une grande et belle maison où la marquise venait le voir presque tous les jours, mourut au bout de quelques mois. Clélia se figura qu'elle était frappée par une juste punition, pour avoir été infidèle à son vœu à la Madone : elle avait vu si souvent Fabrice aux lumières, et même deux fois en plein jour et avec des transports si tendres, durant la maladie de Sandrino ! Elle ne survécut que de quelques mois à ce fils si chéri, mais elle eut la douceur de mourir dans les bras de son ami.

Fabrice était trop amoureux et trop croyant pour avoir recours au suicide ; il espérait retrouver Clélia dans un meilleur monde, mais il avait trop d'esprit pour ne pas sentir qu'il avait beaucoup à réparer.

Peu de jours après la mort de Clélia, il signa plusieurs actes par lesquels il assurait une pension de mille francs à chacun de ses domestiques, et se réservait, pour lui-même, une pension égale ; il donnait des terres, valant 100.000 livres de rente à peu près, à la comtesse Mosca ; pareille somme à la marquise del Dongo, sa mère, et ce qui pouvait rester de la fortune paternelle, à l'une de ses sœurs mal mariée. Le lendemain après avoir adressé à qui de droit, la démission de son archevêché et de toutes les places dont l'avaient successivement comblé la faveur d'Ernest V et l'amitié du premier ministre, il se retira à la Chartreuse de Parme, située dans les bois voisins du Pô, à deux lieues de Sacca.

La comtesse Mosca avait fort approuvé, dans le temps, que son mari reprît le ministère, mais jamais elle n'avait voulu consentir à rentrer dans les états d'Ernest V. Elle tenait sa cour à Vignano, à un quart de lieue de Casal Maggiore, sur la rive gauche du Pô, et par conséquent dans les états de l'Autriche. Dans ce magnifique palais de Vignano, que le comte lui avait fait bâtir, elle recevait les jeudis toute la haute société de Parme, et tous les jours ses nombreux amis. Fabrice n'eût pas manqué un jour de venir à Vignano. La comtesse en un mot réunissait toutes les apparences du bonheur, mais elle ne survécut que fort peu de temps à Fabrice, qu'elle adorait, et qui ne passa qu'une année dans sa Chartreuse. Les prisons de Parme étaient vides, le comte immensément riche, Ernest V adoré de ses sujets qui comparaient son gouvernement à celui des grands-ducs de Toscane.

TO THE HAPPY FEW  
FIN.

**EURO-TEMSAMANE TRANS**  
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL SOCIAL DE 100 000,00 DHS  
SIEGE SOCIAL: HAY OULAD LAHCEN BOUCHOUAF L 283 NADOR  
I- Aux termes de P.V de l'assemblée générale extraordinaire tenu en date du 20/03/2025 il a décidé :  
AGREMENT DE CÉSSIONS DES PARTS SOCIALES.

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des projets formé par :  
I- DADI BELKADI EL HASSAN, de céder 500 (cinq cent) parts sociales qu'il possède, au profit de Monsieur AAROUSI MOHAMMED,  
II- EL KADDOURI FOUAD, de céder 500 (cinq cent) parts sociales qu'il possède, au profit de Monsieur AAROUSI MOHAMMED.  
DEMISSION DES GERANTS ET NOMINATION DE GERANT :  
DEMISSION DES GERANTS :

L'assemblée générale accepte la démission des cogérants :  
- Mr. DADI BELKADI EL HASSAN.  
- Mr EL KADDOURI FOUAD.  
NOMINATION DE GERANT :

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de gérant unique à compter de ce jour AAROUSI MOHAMMED.  
SIGNATURE SOCIAL :  
La société fonctionne avec la seule signature du gérant unique AAROUSI MOHAMMED.

TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE DE LA SOCIÉTÉ :

La société à responsabilité limitée EURO TEMSAMANE TRANS est transformée en société à responsabilité limitée d'associe unique, ayant la même dénomination, le même objet, la même durée, et le même capital.

II- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de première instance de Nador le 11/04/2025 N°10019  
POUR EXTRAIT ET MENTION  
La Gérance

N° 2317/PA

**TRANS AL AKHAWAYN BOUAZZATI**  
"SARL"  
CONSTITUTION

I- Aux termes d'un acte sous seing privé, à Nador, en date du 02/01/2025, il a été établi les statuts d'une SARL, dont les caractéristiques sont les suivants :  
Dénomination : « TRANS AL AKHAWAYN BOUAZZATI » SARL  
Objet : TRANSPORT DU PERSONNEL POUR LE COMPTE D'AUTRUI.

Et d'une manière générale, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières, de représentations ou rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus énoncé ou susceptible d'en favoriser le développement de la société.

Siege Social : QUARTIER AARID GROUPE 01 RUE TAOUJIMA N° 504 1ER ETAGE NADOR.

Durée : 99 ans.  
Capital Social : 100 000,00 Dhs divisé en 1000 Parts sociales de 100 Dhs chacune, réparties comme suit :

- BOUAZZATI HOUSSEINE: 500 Parts
- BOUAZZATI YASSINE: 500 Parts

TOTAL : 1 000 Parts  
Gérance et signature :  
GERANT: Mr. BOUAZZATI HOUSSEINE.

La société fonctionne avec la seule signature de gérant Monsieur BOUAZZATI HOUSSEINE.  
Bénéfice : 5 % pour la réserve, le reste sera réparti entre les associés.

II - Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de 1ere instance de Nador, sous N°10020, le 11/04/2025.

Pour extrait et mention  
LA GERANCE

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU  
DIRECTION GENERALE DE LA METEOROLOGIE  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL

N° 10/2025/DGM  
Le 02/06/2025 à 10h il sera procédé, dans les bureaux des marchés et gestion comptables de la Direction

Générale de la Météorologie, en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international sur offres des prix n° 10/2025/DGM du 02/06/2025, pour ACHAT DES VEHICULES POUR LE COMPTE DU SERVICE RECHERCHES ATMOSPHERIQUES ET PROGRAMME ALGHAIT RELEVANT DE LA DIRECTION GENERALE DE LA METEOROLOGIE (Préfecture d'arrondissement Hay Hassani).

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

-L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cinq millions deux cent soixante-six mille six cent cinquante-six dirhams et quarante-trois centimes TTC (5 266 656,43 Dirhams TTC).

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trente-cinq mille dirhams (35 000,00 DH)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans les bureaux des services des marchés et gestion comptable de la Direction Générale de la Météorologie au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article n° 8 du règle-

ment de consultation.  
N° 2319/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
REGION DRAA-TAFILALET  
PROVINCE D'ERRACHIDIA  
CERCLE DE RISSANI  
CAIDAT DE RISSANI  
COMMUNE DE BNI-M'HAMED SIJILMASSA

Avis d'appel d'offres ouvert national  
Sur offres de prix  
N° 03/2025

Le 14-05-2025 à 10 heures, il sera procédé, dans la salle de réunions sis à la Commune de Bni-M'hamed Sijilmassa à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix n° 03/2025 pour : Travaux de construction des Murs de clôture des cimetières au profit de la Commune de Bni-M'hamed Sijilmassa en lot unique  
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés pu-

blics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme De : Un Million Huit Cent Sept Mille Neuf Cent Vingt dirhams TTC (1 807 920.00 dhs) .

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Trente Six Mille dirhams (36 000.00 dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° : 06 du règlement de consultation

N° 2320/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation Nationale du Précolaire et des Sports  
Académie Régionale d'Éducation et de Formation  
Région Marrakech - SAFI  
Direction provinciale de Marrakech

**AVIS D'ANNULATION DES APPELS D'OFFRES**

Suite au paragraphe 2, l'alinéa 2-a) de l'article N°48 du décret N°2-22.431 du 15 Chabanne 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics.  
Le directeur provincial de Marrakech informe que Les Appels d'offres suivant sont annulés :

N°AO	OBJET D'AO	JOURNAUX DE PUBLICATION
11/INV/2025	L'exécution des études géotechniques des sols de fondation et le contrôle de la qualité des matériaux des travaux de construction des salles de classe aux établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Marrakech en deux lots séparés : ➢ Lot N°1 : L'exécution des études géotechniques des sols de fondation et le contrôle de la qualité des matériaux des travaux de construction de (04) quatre salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement secondaire collégial.	• RISSALAT AI OUMMA sous N° :12982 du 06/03/2025 - Page :17
12/INV/2025	L'exécution des études techniques et suivi des travaux de construction des salles de classe aux établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Marrakech en deux lots séparés : • Lot N°2 : L'exécution des études techniques et suivi des travaux de construction de (04) quatre salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement secondaire collégial.	• RISSALAT AI OUMMA sous N° :12982 du 06/03/2025 - Page :17
13/INV/2025	Le contrôle technique et suivi des travaux de construction des salles de classe aux établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Marrakech en deux lots séparés : ➢ Lot N°2 : Le contrôle technique et suivi des travaux de (04) quatre salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement secondaire collégial.	• RISSALAT AI OUMMA sous N° :12982 du 06/03/2025 - Page :17
CA N°05/MR/2025	Etudes architecturales et suivi des travaux de construction de (04) quatre salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement collégial relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique.	RISSALAT AI OUMMA sous N° :12980 du : 04/03/2025 Page :14

N° 2314/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE REHAMNA  
COMMUNE DE BENGUERIR  
N°.....

**AVIS MODIFICATIF**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°09/2025/CBG**

Le Président de la Commune de Benguerir porte à la connaissance du public que l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix pour :

**EXTENTION ET RENOUELEMENT DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIQUE À L'ENTRÉE WEST DE LA COMMUNE DE BENGUERIR**

**Est modifié comme suit :**

- La date d'ouverture des plis sera le 29/04/2025 à 12 H
- L'estimation établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme d'un million neuf cent mille quatre cent quarante dirhams (1 900 440,00 dhs)
- Le dossier de l'appel d'offres a été modifié.
- Le reste est sans changement dans l'avis de l'appel d'offres.

N° 2316/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation Nationale du Précolaire et des Sports  
Académie Régionale d'Éducation et de Formation  
Région Marrakech - SAFI  
Direction provinciale de Marrakech

**AVIS D'ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRE 75/INV/2024**

Suite au paragraphe 2, l'alinéa 2-a) de l'article N°48 du décret N°2-22.431 du 15 Chabanne 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Le directeur provincial de Marrakech informe que L'Appel d'offre relatif aux Travaux d'aménagement et de réhabilitation de mur de clôture de l'école primaire OUM AIMAN relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique, publié au journal suivant :

➢ RISSALAT AL OUMMA N° :12890 du : 15/11/2024 Page :9.

A été annulé pour le motif suivant :

- Non approbation par l'autorité compétente

N° 2315/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'intérieur  
Wilaya de la région de  
Casablanca Settat Préfec-  
ture de Casablanca  
Commune du mechouar  
de Casablanca Direction  
des services

Avis d'appel d'offres  
ouvert sur offres des prix  
N°05/2025/CMC

Le 09 mai 2025 à 10h 00  
min. il sera procédé dans le  
siège de la Commune du  
Mechouar de Casablanca  
sis 105 Bd Mohammed VI  
Casablanca à l'ouverture  
des plis relative à l'appel  
d'offres ouvert sur offres  
de prix N°05/2025/CMC  
ayant pour objet :

ENTRETIEN ET MAINTENANCE  
DES FONTAINES PUBLIQUES AU  
PROFIT LA COMMUNE  
DU MECOUAR DE CASABLANCA

-marché reconductible-  
Le dossier d'appel d'offres  
doit être téléchargé à partir  
du portail des marchés publics  
accessible à l'adresse  
www.marchéspublics.gov.  
ma

L'estimation des coûts des  
prestations établie par le  
maître d'ouvrage est fixée à  
la somme de 150 000,00  
Dhs TTC (cent cinquante  
mille dirhams TTC).

Le cautionnement provisoire  
est fixé à la somme de  
2 800,00Dhs TTC (deux  
mille huit cent dirhams).  
Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des  
dossiers des concurrents  
doivent être conformes  
aux dispositions des articles 30  
à 34 du décret n° 02-22-431  
relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent  
déposer leurs dossiers par  
voie électronique dans le  
portail des marchés publics  
accessible à l'adresse  
www.marchéspublics.gov.  
ma

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 9 du règlement  
de consultation.

N° 2321/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET  
DES SPORTS  
ACADÉMIE RÉGIONALE  
D'ÉDUCATION ET DE FORMATION  
RÉGION BENI MELLAL-  
KHENIFRA  
DIRECTION PROVINCIALE  
D'AZILAL  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
INTERNATIONAL A  
MAJORATION N°  
05EXP/2025/AZ

Le Mercredi 14 Mai 2025 à  
11h00min, il sera procédé  
au siège de la Direction  
Provinciale de l'Académie  
Régionale d'Éducation et  
de Formation Région Beni  
Mellal Khénifra d'Azilal,  
sise à Avenue Hassan II à  
Azilal, à l'ouverture des  
plis relatifs à l'appel d'offres  
ouvert international à  
majoration N°  
05EXP/2025/AZ ayant  
pour objet : "prestation de  
nettoyage des établissements  
scolaires, et du siège  
administratif de la direction  
provinciale d'Azilal, en lot  
unique".

Le dossier d'appel d'offres  
doit être téléchargé à partir  
du portail des marchés publics  
accessible à l'adresse :  
www.marchéspublics.  
gov.ma.

L'estimation des coûts des  
prestations, établie par le  
maître d'ouvrage, est fixée à  
la somme de : Six Millions  
trois-cent quarante-deux  
Mille Neuf Cent Quatre-vingt  
et Onze Dirhams vingt  
Centimes Toutes Taxes  
Comprises (6 342 991,20  
Dhs TTC).

Le cautionnement provisoire  
est fixé à la somme de :  
Cent Vingt Mille Dirhams  
(120 000,00 Dhs).

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des  
dossiers des concurrents  
doivent être conformes  
aux dispositions des articles 30  
à 34 et l'article 135 du décret  
n° 2-22-431 du 15 chaabane  
14448 mars 2023) relatif  
aux marchés publics.

Les concurrents doivent  
déposer leurs dossiers par  
voie électronique dans le  
portail des marchés publics  
accessible à l'adresse :  
www.marchéspublics.gov.  
ma.

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 9 du règlement  
de consultation.

N° 2322/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
DU PRÉSCOLAIRE &  
DES SPORTS  
ACADÉMIE RÉGIONALE  
D'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION  
CASSABLANCA-SETTAT  
DIRECTION PROVINCIALE  
D'EL JADIDA  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
SIMPLIFIÉ  
OUVERT NATIONAL  
SUR OFFRE DES PRIX  
N° 04J/EXP/2025

1) Le vendredi 02 mai 2025  
à 11 H 30 Min, il sera  
procédé à la salle des  
réunions de la direction  
provinciale de l'éducation  
national situé au N°1  
rue Victor Hugo ELJADIDA,  
à l'ouverture des plis  
relatifs à l'Appel d'Offres  
Ouvert sur offre de prix  
d'objet : Achat de Matières  
et de Fournitures  
d'hygiène pour le compte  
des établissements scolaires  
relevant de la direction  
provinciale d'El-Jadida  
en trois (3) lots séparés :

• Lot n°01 : Achat de  
matières et de fournitures  
d'hygiène et de Santé ;  
• Lot n°02 : Achat de  
matières et de fournitures  
d'hygiène et bain des  
intentes.

• Lot n° 03 : Achat de  
matières et de fournitures  
d'hygiène et de désinfection

2) Le dossier d'Appel d'Offres  
peut être téléchargé à  
partir du portail des  
Marchés publics :  
www.marchéspublics.gov.ma

3) Les cautionnements  
provisoire sont fixés  
comme suit :  
Lot N°1 : 900,00 DH  
(neuf cents dirhams)  
Lot N°2 : 1 000,00 DH  
(mille dirhams)  
Lot N° 3 : 600,00 DH  
(six cents dirhams)  
4) L'estimation des coûts

des prestations établies  
par le maître d'ouvrage  
est fixée comme suit :

• Lot n°01 : 45 408,00 (Quarante-cinq mille quatre cents huit Dirhams TTC)  
• Lot n°02 : 64 128,00 (Soixante-quatre mille cent vingt-huit Dirhams TTC)  
• Lot n° 03 : 31 200 ,00 (Trente un mille deux cent Dirhams TTC) ;

5) Le contenu ainsi que la  
présentation des dossiers  
des concurrents doivent  
être conformes aux  
dispositions des articles 32, 34,  
35 et 135 et Décret n° 2-22-  
431 du (08 mars 2023) relatif  
aux marchés publics

6) Les concurrents doivent  
envoyer leurs dossiers par  
voie électronique au  
portail des marchés publics  
www.marchéspublics.gov.  
ma, en application des  
dispositions du décret cité  
ci-dessus et l'arrêté n°  
1692-23, relatif à la  
dématisation des  
procédures, des documents  
et des pièces relatifs aux  
marchés publics.

7) Les pièces justificatives  
à fournir sont celles  
prévues par l'article 4 du  
Règlement de Consultation.

N° 2323/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'ÉQUIPEMENT  
ET DE L'EAU

Direction Provinciale de  
l'Équipement  
du Transport et de la  
Logistique de Tan-Tan  
Avis d'Appel d'Offre  
Ouvert Simplifié N° 02/2025  
Le 28/04/2025 à 11h , il  
sera procédé dans la  
salle des réunions à la  
Direction Provinciale de  
l'Équipement, du Transport  
et de la Logistique de  
Tan-Tan cité Administratif  
Tan-Tan à l'ouverture des  
plis relatifs à l'appel d'offre  
ouvert simplifié sur offre  
des prix n° 02/2025 pour :

(PC 2025) Fourniture  
des produits d'alimentation  
pour le personnel de  
l'entretien du réseau  
routier de la DPETL de  
Tan Tan - Province de  
Tan Tan  
Le dossier d'appel d'offre  
doit être téléchargé à  
partir du portail des  
marchés publics  
accessible à l'adresse :  
www.marchéspublics.gov.ma

L'estimation des coûts  
des prestations établies  
par le Maître d'Œuvre  
est fixée à la somme de :  
89 210,00 Dhs (Quatre-vingt-neuf  
mille deux cent dix  
Dirhams, 00 Cts) TTC.

Le cautionnement  
provisoire est fixé à la  
somme de : 1 700,00Dhs  
(Mille sept cent  
Dirhams).

Le contenu, la  
présentation ainsi que  
le dépôt des dossiers  
des concurrents doivent  
être conformes aux  
dispositions des articles  
30 à 34 du décret  
relatif aux marchés  
publics.

Les concurrents  
doivent déposer leurs  
dossiers par voie  
électronique dans le  
portail des marchés  
publics accessible à  
l'adresse  
www.marchéspublics.gov.  
ma.

Les pièces justificatives  
à fournir sont celles  
prévues par l'article n° 6  
du règlement de  
consultation.

N° 2324/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE

CHTOUKA AIT BAH  
CONSEIL DE PROVINCE  
DE CHTOUKA AIT  
BAHA

DIRECTION GENERALE  
DES SERVICES  
SERVICE DES  
FINANCES, MARCHES,  
PATRIMOINE  
ET MATERIEL  
BUREAU DES ACHAT  
ET MARCHES

Avis d'appel d'offres  
ouvert sur offres des prix  
N°03/2025/CPCAB

Le mardi 13 mai 2025 à  
11h00, Il sera procédé,  
dans le bureau du  
Monsieur le Président  
du Conseil Provincial de  
Chetouka Ait Baha, sis  
au siège du conseil, à  
l'ouverture des plis  
relatifs à l'appel d'offres  
ouvert sur offres des  
prix n° 03/2025/CPCAB  
pour : Acquisition d'une  
voiture de service

Le dossier d'appel d'offres  
doit être téléchargé à  
partir du portail des  
marchés publics  
accessible à l'adresse :  
www.marchéspublics.gov.ma.

L'estimation des  
coûts des prestations  
établie par le maître  
d'ouvrage est fixée à  
la somme de : Cent  
soixante-cinq mille  
dirhams toutes taxes  
comprises (165.000,00  
Dhs TTC).

Le cautionnement  
provisoire est fixé de :  
Trois mille dirhams  
(3.000,00 dhs).

Le contenu, la  
présentation ainsi que  
le dépôt des dossiers  
des concurrents doivent  
être conformes aux  
dispositions des articles  
30 à 34 du décret n°  
431-22-2 pris le 15  
Shaaban 1444  
correspondant au 8  
mars 2023, relatif  
aux marchés publics.

Les concurrents  
doivent déposer leurs  
dossiers par voie  
électronique dans le  
portail des marchés  
publics accessible à  
l'adresse  
www.marchéspublics.gov.  
ma.

Les pièces  
justificatives à  
fournir sont celles  
prévues par l'article  
05 du règlement  
de consultation.

N° 2325/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE

CHTOUKA AIT BAH  
CONSEIL DE PROVINCE  
DE CHTOUKA AIT  
BAHA

DIRECTION GENERALE  
DES SERVICES  
SERVICE DES  
FINANCES, MARCHES,  
PATRIMOINE  
ET MATERIEL  
BUREAU DES ACHAT  
ET MARCHES

Avis d'appel d'offres  
ouvert sur offres des prix  
N°04/2025/CPCAB

Le mardi 13 mai 2025 à  
12h00, Il sera procédé,  
dans le bureau du  
Monsieur le Président  
du Conseil Provincial de  
Chetouka Ait Baha, sis  
au siège du conseil, à  
l'ouverture des plis  
relatifs à l'appel d'offres  
ouvert sur

offres des prix n°  
04/2025/CPCAB pour :  
Acquisition d'une unité  
mobile de protection de  
l'enfance

Le dossier d'appel d'offres  
doit être téléchargé à  
partir du portail des  
marchés publics  
accessible à l'adresse :  
www.marchéspublics.gov.ma.

L'estimation des  
coûts des prestations  
établie par le maître  
d'ouvrage est fixée à  
la somme de : Trois cent  
quatre-vingt-seize mille  
dirhams TTC (396.000,00  
Dhs TTC).

Le cautionnement  
provisoire est fixé de :  
Sept mille cinq cents  
dirhams (7.500,00 Dhs).

Le contenu, la  
présentation ainsi que  
le dépôt des dossiers  
des concurrents doivent  
être conformes aux  
dispositions des articles  
30 à 34 du décret n°  
431-22-2 pris le 15  
Shaaban 1444  
correspondant au 8  
mars 2023, relatif  
aux marchés publics.

Les concurrents  
doivent déposer leurs  
dossiers par voie  
électronique dans le  
portail des marchés  
publics accessible à  
l'adresse  
www.marchéspublics.gov.  
ma.

Les pièces  
justificatives à  
fournir sont celles  
prévues par l'article  
05 du règlement  
de consultation.

N° 2326/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE SIDI  
KACEM

CERCLE DE OUARGHA  
CAIDAT DE KHNICHET  
COMMUNE DE TAOUGHILT  
AVIS D'APPEL D'OFFRE  
OUVERT SIMPLIFIÉ  
N°1/2025

Le Mardi 29 Avril 2025 à  
11 heures, il sera  
procédé dans le bureau  
du Président de la  
Commune de TAOUGHILT  
à l'ouverture des plis  
relatifs à l'appel d'offres  
pour la prestation  
suivante :

TRAVAUX DU CURAGE  
ET BETONNAGE DE  
CANIVEAUX AU DOUAR  
OULED LAHMER  
COMMUNE DE TAOUGHILT  
PROVINCE DE SIDI  
KACEM

Le dossier d'appel d'offres  
peut être retiré du  
service Technique de la  
commune de TAOUGHILT.

Il peut également être  
téléchargé à partir du  
portail des marchés  
publics :  
www.marchéspublics.gov.  
ma

Le cautionnement  
provisoire est fixé à la  
somme de : 5 500,00  
DH (Cinq mille Cinq  
Cent dirhams)

L'estimation du  
cout des prestations  
établie par le maître  
d'ouvrage est fixée à  
la somme de : 290 160,00  
DHS (Deux Cent Quatre  
Vingt Dix Mille Cent  
Soixante dirhams)

Le contenu, la  
présentation ainsi que  
le dépôt des dossiers  
des concurrents doivent  
être conformes aux  
dispositions des articles  
27,29 et 31 du décret  
n° 2.12.349 relatifs  
aux marchés publics

Les concurrents peuvent :

- Soit les déposés par  
voie électronique au  
portail des marchés  
publics :  
www.marchéspublics.gov.ma.

- Soit déposer contre  
récépissé leurs plis  
dans le bureau  
Technique de la  
Commune de TAOUGHILT

- Soit envoyer leurs  
plis par courrier  
recommandé avec  
accusé de réception  
au bureau précité.

- Soit les remettre au  
Président de la  
commission d'appel  
d'offres au début  
de la séance et  
avant l'ouverture  
des plis.

Les pièces  
justificatives à  
fournir sont celles  
arrêtées par  
l'article 4 du  
règlement de la  
consultation et  
sont celles  
prévues par  
l'article 25 du  
décret n° 2.12.349  
précité.

N° 2327/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT  
ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVINCIALE  
DE L'ÉQUIPEMENT,  
DU TRANSPORT  
ET DE LA LOGISTIQUE  
LARACHE

AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT SIMPLIFIÉ  
N°09/DPETL/Lar 2025

Le 29 Avril 2025 à 11 H  
du matin, il sera  
procédé dans les  
bureaux de Monsieur  
le Directeur Provincial  
de l'Équipement,  
du Transport et de  
la Logistique de  
Larache, place Oued  
El Makhazine Larache  
à l'ouverture des  
plis relatifs à  
l'appel d'offres  
ouvert sur offre de  
prix pour :

Achèvement de  
l'étude d'élargissement  
et de renforcement  
de la RN1 entre  
Sidi Lyamani et  
Ksar Elkhebir :  
Lot 1 entre  
PK 73+840 au  
PK 91+840  
(Province de Larache)

Le dossier d'appel  
d'offres doit  
également être  
téléchargé à partir  
du portail des  
marchés de l'Etat  
www.marchéspublics.gov.  
ma et à partir de  
l'adresse électronique  
suivante :  
www.mtpnet.gov.ma.

Le cautionnement  
provisoire est fixé à  
la somme de : 5 000 ,00  
Dirhams, (Cinq  
Mille Dhs).

L'estimation du  
coût des prestations :  
276 000,00 Dirhams,  
(Deux Cent  
Soixante Seize  
Mille Dhs TTC).

Le contenu ainsi  
que la présentation  
des dossiers des  
concurrents doivent  
être conformes  
aux dispositions  
des articles 30 à 34  
du décret n° 2-22-  
431 du 15 chaabane  
1444 (08 Mars  
2023) relatif aux  
marchés publics.

Les concurrents  
doivent :  
- Déposer leurs  
offres par voie  
électronique dans  
le site des  
marchés publics :  
www.marchéspublics.gov.  
ma.

Les pièces  
justificatives à  
fournir sont  
celles exigées  
par l'article 04  
du règlement  
de consultation.

Pour les  
concurrents  
installés au  
Maroc ils  
doivent  
fournir une  
copie légalisée  
(certifié conforme  
à l'original)  
des certificats  
d'agrément :  
D4, D5 et D20.

N° 2328/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation  
Nationale, du Préscolaire  
et des Sports

Académie régionale  
d'Éducation et de formation  
marrakech safi  
Direction provinciale d'El  
Kelaa des Sraghna  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT SIMPLIFIÉ N°  
12/KS/2025

Le 06/05/2025 à 10 H il  
sera procédé, dans le bureau  
du chef du service des affaires  
administratives et financières  
de la Direction provinciale,  
BD YOUSSEF BEN TACHFINE,  
Route de BENI MELLAL,  
EL KELAA DES SRAGHNA à  
l'ouverture des plis relatifs  
à l'appel d'offres ouvert  
simplifié sur offres des prix  
N°12/KS/2025 du

06/05/2025 à 10H Relatif à:  
Achat de fournitures de  
bureau, de reprographiques,  
informatiques et audio-  
visuelles pour le compte des  
écoles primaires, des lycées  
collégiaux, des lycées  
qualifiants et de la vie scolaire  
relavant de la direction  
provinciale d'El kelaa des  
sraghna, lot unique.  
Le dossier d'appel d'offres  
doit être téléchargé à partir  
du portail des marchés publics  
accessible à l'adresse :  
www.marchespublics.gov.  
ma.

L'estimation des coûts des  
prestations établie par le  
maître d'ouvrage est fixée à  
la somme 639 706,80 DHS  
(Six cent trente-neuf mille  
sept cent six dirhams 80  
cts)

Le cautionnement provisoire  
est fixé à la somme de  
12 000,00 DHS (Douze mille  
dirhams).

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des  
dossiers des concurrents  
doivent être conformes aux  
dispositions des articles 30  
à 34 du Décret n° 2-22-431  
relatif aux marchés publics.  
Les concurrents doivent  
déposer leurs dossiers par  
voie électronique dans le  
portail des marchés publics  
accessible à l'adresse  
www.marchespublics.gov.  
ma.

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article n°07 du Règlement  
de Consultation.

N° 2329/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation  
Nationale, du Préscolaire  
et des Sports

Académie régionale  
d'Éducation et de formation  
marrakech safi  
Direction provinciale  
d'El Kelaa des Sraghna  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT SIMPLIFIÉ  
N° 13/KS/2025

Le 06/05/2025 à 10h 30min  
il sera procédé, dans le bureau  
du chef du service des affaires  
administratives et financières  
de la Direction provinciale,  
BD YOUSSEF BEN TACHFINE,  
Route de BENI MELLAL,  
EL KELAA DES SRAGHNA  
à l'ouverture des plis relatifs  
à l'appel d'offres ouvert  
simplifié sur offres des prix  
N°13/KS/2025 du  
06/05/2025 à 10h30min  
Relatif à :

Achat de fournitures de  
bureau, de reprographiques,  
informatiques et audio-  
visuelles pour le compte des

services administratifs, du  
centre provincial des examens,  
des salles d'orientations  
et l'éducation non formelle  
relavant de la direction  
provinciale d'El kelaa des  
Sraghna, en lot unique

Le dossier d'appel d'offres  
doit être téléchargé à partir  
du portail des marchés publics  
accessible à l'adresse :  
www.marchespublics.gov.  
ma.

L'estimation des coûts des  
prestations établie par le  
maître d'ouvrage est fixée à  
la somme 250 632,00 dhs  
(Deux cent cinquante mille  
six cent trente-deux dhs 00  
cts)

Le cautionnement provisoire  
est fixé à la somme de  
5 000,00 DHS (Cinq mille  
dirhams).

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des  
dossiers des concurrents  
doivent être conformes aux  
dispositions des articles 30  
à 34 du Décret n° 2-22-431  
relatif aux marchés publics.  
Les concurrents doivent  
déposer leurs dossiers par  
voie électronique dans le  
portail des marchés publics  
accessible à l'adresse  
www.marchespublics.gov.  
ma.

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article n°07 du Règlement  
de Consultation.

N° 2330/PA

Agence Nationale des  
Eaux et Forêts  
Direction Régionale de  
Souss Massa  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT NATIONAL  
SUR OFFRES DE PRIX  
N° 14/2025 DRANEF-SM

Le 13/05/2025 à 09  
heures 30 min, il sera  
procédé au siège de la  
Direction Régionale de  
l'Agence Nationale des  
Eaux et Forêts de Souss  
Massa (Quartier Administratif,  
Agadir), à l'ouverture  
des plis relatifs à l'appel  
d'offres ouvert national  
sur offres de prix N°14/2025  
DRANEF-SM relatif à l'exécution  
des travaux de réhabilitation  
de l'arganaerie par  
confection d'impluviums  
au profit de la Direction  
Régionale de l'Agence  
Nationale des Eaux et Forêts  
de Sous-Massa sur une  
superficie totale de  
4080 ha, répartis en Cinq  
(5) lots :

• Lot n°01 : Exécution des  
travaux de réhabilitation  
de l'arganaerie par  
confection d'impluviums  
aux périmètres Bouzagar,  
Mesguina, Igui n'taga2,  
Igui n'taga et Aouag sur  
une superficie de 1100 ha,  
Communes Territoriales  
Amskroude, Imsouane,  
Tamri et Azia, Préfecture  
d'Agadir Ida Outanane.

• Lot n°02 : Exécution des  
travaux de réhabilitation  
de l'arganaerie par  
confection d'impluviums  
aux périmètres Talat Niferd,  
Sidi Boudala, Taziouinte 1 et 2,  
sur une superficie de 900 ha,  
Communes Territoriales  
Nihit, Tiout et Dir,  
Province de Taroudant.

• Lot n°03 : Exécution des  
travaux de réhabilitation  
de l'arganaerie par  
confection d'impluviums  
aux pé-

rimètres Agni N'Fad,  
Argana, Tamchirte et Ifid,  
sur une superficie de 880 ha,  
Communes Territoriales  
Assaki, Argana et Bigouline.  
Province de Taroudant.

• Lot n°04 : Exécution des  
travaux de réhabilitation  
de l'arganaerie par  
confection d'impluviums  
aux périmètres Id Bahman,  
Yawghmi, Iaabbassen 4 et  
Aguni Azegazaw sur une  
superficie de 1000 ha,  
Communes Territoriales  
Anzi, Tighmi, Aaba Sahel  
et Ammelle, Province de  
Tiznit.

• Lot n°05 : Exécution des  
travaux de réhabilitation  
de l'arganaerie par  
confection d'impluviums  
au périmètre d'Ait Baha sur  
une superficie de 200 ha,  
Commune Territoriale d'Ait  
Baha, Province de  
Chtouka-ait Baha.

L'appel d'offres sus visé est  
réservé à la petite et  
moyenne entreprise nationale  
et aussi aux coopératives,  
union de coopératives et  
autoentrepreneurs,  
conformément à l'arrêté  
du Ministre de l'Économie  
et des Finances n°1502-23  
du 24 kaada 1444 (13 juin  
2023), portant application  
de l'article 148 du décret n°  
2-22-431 du 15 chaabane  
1444 (8 mars 2023) relatif  
aux marchés publics et  
celles du Dahir n° 1-02-188  
du 23 juillet 2002  
promulguant la loi n° 53-00.

Le dossier d'appel d'offres  
doit être téléchargé à partir  
du portail des marchés  
publics accessible à l'adresse :  
www.marchespublics.gov.  
ma.

Les montants des estimations  
des coûts des prestations  
établies par le maître  
d'ouvrage sont fixés  
comme suit :

-Lot n°01 : Deux millions  
six cent quarante mille  
dirhams (2 640 000,00  
dhs) TTC ;

-Lot n°02 : Deux millions  
cent soixante mille dirhams  
(2 160 000,00 dhs) TTC ;

-Lot n°03 : Deux millions  
cent douze mille dirhams  
(2 112 000,00 dhs) TTC ;

-Lot n°04 : Deux millions  
quatre cent mille dirhams  
(2 400 000,00 dhs) TTC ;

-Lot n°05 : Quatre cent  
quatre-vingt mille dirhams  
(480 000,00 dhs) TTC ;

Les montants des cautionnements  
provisoires sont  
fixés comme suit :

-Lot n°01 : Cinquante-deux  
mille dirhams (52.000,00  
Dhs) ;

-Lot n°02 : Quarante-trois  
mille dirhams (43.000,00  
Dhs) ;

-Lot n°03 : Quarante-deux  
mille dirhams (42.000,00  
Dhs) ;

-Lot n°04 : Quarante-huit  
mille dirhams (48.000,00  
Dhs) ;

-Lot n°05 : Neuf mille six  
cent dirhams (9.600,00  
Dhs) ;

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des  
dossiers des concurrents  
doivent être conformes  
aux dispositions des articles  
30 à 34 du décret relatif  
aux marchés publics.  
Les concurrents doivent  
déposer leurs dossiers par  
voie électronique au maître  
d'ouvrage dans le portail

des marchés publics  
www.marchespublics.gov.  
ma

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 6 du règlement  
de consultation.

N° 2331/PA

Agence Nationale des  
Eaux et Forêts  
Direction Régionale de  
Souss Massa  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT NATIONAL  
SUR OFFRES DE PRIX  
NO 15/2025/  
DRANEF-SM

Le 13/05/2025 à 11  
heures 30 min, il sera  
procédé, au siège de la  
Direction Régionale de  
l'Agence Nationale des  
Eaux et Forêts de Souss  
Massa sis au Quartier  
Administratif à Agadir, à  
l'ouverture des plis relatifs  
à l'appel d'offres ouvert  
national sur offres de  
prix n° 15/2025 DRANEF-  
SM pour l'exécution des  
travaux d'aménagement  
et d'entretien de tranchées  
pare-feu dans les forêts  
relavant de la Direction  
Provinciale de l'Agence  
Nationale des Eaux et  
Forêts d'Agadir, Communes  
territoriales de Tamri,  
Imouzzer et Amsekroud,  
Préfecture d'Agadir Ida  
Outanane (lot unique).  
Le dossier d'appel d'offres  
doit être téléchargé à partir  
du portail des marchés  
publics accessible à l'adresse :  
www.marchespublics.gov.  
ma

L'estimation des coûts des  
prestations établies par le  
maître d'ouvrage est fixée à  
la somme de : cent quatre  
mille neuf cent quarante-  
sept Dirhams vingt centimes  
(104 947,20 Dh) TTC.  
Le cautionnement provisoire  
est fixé à la somme de :  
deux mille dirhams  
(2000,00 DHS) ;

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des  
dossiers des concurrents  
doivent être conformes  
aux dispositions des articles  
30 à 34 du Décret n° 2-22-431  
du 15 chaabane 1444 (08  
Mars 2023) relatif aux  
marchés publics.

Les concurrents doivent  
déposer leurs dossiers par  
voie électronique au maître  
d'ouvrage dans le portail  
des marchés publics :  
www.marchespublics.gov.  
ma

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 5 du règlement  
de consultation.

N° 2332/PA

Agence Nationale des  
Eaux et Forêts  
Direction Régionale de  
Souss Massa  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT NATIONAL  
SUR OFFRES DE PRIX  
N° 16/2025 DRANEF-SM

Le 13 Mai 2025 à 14h00mn,  
il sera procédé, dans le  
siège de la Direction  
Régionale de l'Agence  
Nationale des Eaux et  
Forêts de Souss Massa  
sis au Quartier  
Administratif à Agadir à  
l'ouverture des plis relatifs  
à l'appel d'offres ouvert  
national, sur offres de prix  
n° 16/2025 pour : Fourniture  
de 3600 ruches peuplées  
d'abeilles pleines destinées  
à la production apicole,

pour le compte de la  
Direction Régionale de  
l'Agence Nationale des  
Eaux et Forêts de Souss  
Massa en sept (07) lots :

Lot n°1 : Fourniture de 500  
ruches peuplées d'abeilles  
pleines destinées à la  
production apicole, pour  
le compte de la DPANEF  
d'Agadir.

Lot n°2 : Fourniture de 400  
ruches peuplées d'abeilles  
pleines destinées à la  
production apicole, pour  
le compte de la DPANEF  
d'Agadir.

Lot n°3 : Fourniture de 250  
ruches peuplées d'abeilles  
pleines destinées à la  
production apicole, pour  
le compte de la DPANEF  
de Chtouka Ait Baha.

Lot n°4 : Fourniture de 650  
ruches peuplées d'abeilles  
pleines destinées à la  
production apicole, pour  
le compte de la DPANEF  
de Taroudant.

Lot n°5 : Fourniture de 600  
ruches peuplées d'abeilles  
pleines destinées à la  
production apicole, pour  
le compte de la DPANEF  
de Taroudant.

Lot n°6 : Fourniture de 600  
ruches peuplées d'abeilles  
pleines destinées à la  
production apicole, pour  
le compte de la DPANEF  
de Tiznit.

Lot n°7 : Fourniture de 600  
ruches peuplées d'abeilles  
pleines destinées à la  
production apicole, pour  
le compte de la DPANEF  
de Tiznit.

L'appel d'offres sus visé est  
réservé à la petite et  
moyenne entreprise nationale  
et aussi aux coopératives,  
union de coopératives et  
autoentrepreneurs,  
conformément à l'arrêté  
du Ministre de l'Économie  
et des Finances n°1502-23  
du 24 kaada 1444 (13 juin  
2023), portant application  
de l'article 148 du décret n°  
2-22-431 du 15 chaabane  
1444 (8 mars 2023) relatif  
aux marchés publics et  
celles du Dahir n° 1-02-188  
du 23 juillet 2002  
promulguant la loi n° 53-00.

Le dossier d'appel d'offres  
doit être téléchargé à partir  
du portail des marchés  
publics accessible à l'adresse :  
www.marchespublics.gov.  
ma.

L'estimation des coûts des  
prestations établie par le  
Maître d'ouvrage est fixée  
à la somme de : Cent  
Trente-cinq Mille Dirhams  
(135 000,00 DHS) TTC.

Le cautionnement provisoire  
est fixé à la somme de :

Deux Mille Cinq Cent  
(2500,00 DHS).

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des  
dossiers des concurrents  
doivent être conformes  
aux dispositions des articles  
30 à 34 du Décret n° 2-22-  
431 du 15 chaabane 1444  
(08 Mars 2023) relatif  
aux Marchés Publics.

Les concurrents doivent  
déposer leurs dossiers par  
voie électronique dans le  
portail des marchés publics  
accessible à l'adresse :  
www.marchespublics.gov.  
ma

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 6 du règlement  
de consultation.

N° 2334/PA

cent dirhams (11.500,00  
DH)

Lot n°2 : neuf mille  
dirhams (9.000,00 DH)

Lot n°3 : cinq mille  
cinq cent dirhams (5500,00  
DH)

Lot n°4 : quinze mille  
dirhams (15.000,00 DH)

Lot n°5 : quatorze mille  
dirhams (14.000,00 DH)

Lot n°6 : quatorze mille  
dirhams (14.000,00 DH)

Lot n°7 : quatorze mille  
dirhams (14.000,00 DH)

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des  
dossiers des concurrents  
doivent être conformes  
aux dispositions des articles  
30 à 34 du décret relatif  
aux marchés publics.

Les concurrents doivent  
déposer leurs dossiers par  
voie électronique dans le  
portail des marchés publics  
accessible à l'adresse  
www.marchespublics.gov.ma.  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article n°6 du  
règlement de consultation.

N° 2333/PA

Agence Nationale des  
Eaux et Forêts  
Direction Régionale de  
Souss Massa  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT NATIONAL  
SUR OFFRES DE PRIX N°  
17/2025/DRANEF/SM

Le 13/05/2025 à 15 h 30  
mn, il sera procédé au siège  
de la Direction Régionale  
de l'Agence Nationale des  
Eaux et Forêts de Souss-  
Massa sis au Quartier  
Administratif à Agadir, à  
l'ouverture des plis relatifs  
à l'appel d'offres ouvert  
national sur offres de prix  
n° 17/2025/DRANEF/SM,  
pour : Exécution des  
travaux de sylviculture et  
conduite de peuplements  
sur une superficie totale de  
100 ha et Elagage et ébranchage  
des arbres de la haie  
vive de l'Acacia horrida  
sur une longueur de 7000  
ml dans la Réserve de  
Chasse Royale d'Agadir,  
Commune Territoriale d'El  
Kolea, Préfecture Inzegane  
Ait Melloul (Lot unique).

Le dossier d'appel d'offres  
doit être téléchargé à partir  
du portail des marchés  
publics accessible à l'adresse :  
www.marchespublics.gov.  
ma

L'estimation des coûts des  
prestations établies par le  
Maître d'ouvrage est fixée  
à la somme de : Cent  
Trente-cinq Mille Dirhams  
(135 000,00 DHS) TTC.

Le cautionnement provisoire  
est fixé à la somme de :  
Deux Mille Cinq Cent  
(2500,00 DHS).

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des  
dossiers des concurrents  
doivent être conformes  
aux dispositions des articles  
30 à 34 du Décret n° 2-22-  
431 du 15 chaabane 1444  
(08 Mars 2023) relatif  
aux Marchés Publics.

Les concurrents doivent  
déposer leurs dossiers par  
voie électronique dans le  
portail des marchés publics  
accessible à l'adresse :  
www.marchespublics.gov.  
ma

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 6 du règlement  
de consultation.

Royaume du Maroc  
Ministère de la Santé et de  
la Protection Sociales  
Direction Régionale de  
Casablanca-Settat  
Délégation Provinciale de  
Settat  
Centre Hospitalier  
Provincial de Settat  
SEGMA  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES NATIONAL  
A MAJORATION  
N° 02/2025/CHPS

Le 09/05/2025 à 10 h, il sera  
procédé, dans la salle de  
réunion du centre hospitalier  
provincial de Settat à  
l'ouverture des plis relatifs à  
l'appel d'offres national à  
majoration ayant pour  
objet:

GARDIENNAGE, SUR-  
VEILLANCE ET SECURITE  
DES HOPITAUX DU  
CENTRE HOSPITALIER  
PROVINCIAL DE SETTAT;  
HOPITAL HASSAN II DE  
SETTAT

Le dossier d'appel d'offres  
peut être téléchargé à partir  
du portail marocain des  
marchés publics (www.  
marchespublics.gov.ma).  
Le cautionnement provisoire  
électronique est fixé à la  
somme de : 33 000,00  
(trente-trois mille dhs)

L'estimation des coûts des  
prestations est de :  
1677312,00 dhs TTC (Un  
million six cent soixante-  
dix-sept mille trois cent  
douze dirhams TTC).  
Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des  
dossiers des concurrents  
doivent être

Conformes aux dispositions  
des articles 30-31-32et 34 du  
décret N° 2-22-431 du 15  
chaabane 1444 (8 mars  
2023) relatif aux marchés  
publics et conformément à  
l'arrêté du ministre délégué  
auprès de la ministre de  
l'économie et des finances,  
chargé du budget n°1692-23  
du 4 hijra 1444 (23 juin 2023)  
relatif à la dématérialisation  
des procédures, des docu-  
ments et des pièces relatives  
aux marchés publics :  
Le dépôt et le retrait des plis  
et des offres des concurrents  
s'effectuent pour le présent  
appel d'offres, Obligatoirement  
par voie électronique,  
via le portail des marchés  
publics (www.marchespublics.gov.ma);  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 05 du règlement  
de consultation,

N° 2335/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de la Santé et de  
la Protection Sociales  
Direction Régionale de  
Casablanca-Settat  
Délégation Provinciale  
de Settat  
Centre Hospitalier  
Provincial de Settat  
SEGMA  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES NATIONAL  
A MAJORATION  
N° 04/2025/CHPS

Le 09/05/2025 à 15 h, il sera  
procédé, dans la salle de  
réunion du centre hospitalier  
provincial de Settat à  
l'ouverture des plis relatifs à  
l'appel d'offres national à  
majoration ayant pour  
objet:

Nettoyage et désinfection  
des bâtiments des hôpitaux  
du Centre Hospitalier  
Provincial de Settat (Hôpital  
Hassan II de Settat, Hôpital  
de proximité de Ben

Ahmed et Centre de Rééducation  
de Settat.)

Le dossier d'appel d'offres  
peut être téléchargé à partir  
du portail marocain des  
marchés publics (www.  
marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire  
électronique est fixé à la  
somme de : 32 000,00  
(Trente deux mille dhs)

L'estimation des coûts des  
services est de :1.635.379,20  
dhs TTC (Un million six  
cent trente cinq mille trois  
cent soixante dix neuf  
dirhams et 20 centimesTTC).

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des  
dossiers des concurrents  
doivent être conformes  
aux dispositions des articles 30-  
31-32et 34 du décret N° 2-  
22-431 du 15 chaabane 1444  
(8 mars 2023) relatif aux  
marchés publics et conformé-  
ment à l'arrêté du ministre  
délégué auprès de la ministre  
de l'économie et des finances,  
chargé du budget n°1692-23  
du 4 hijra 1444 (23 juin 2023)  
relatif à la dématérialisation  
des procédures, des documents  
et des pièces relatives aux  
marchés publics :

Le dépôt et le retrait des plis  
et des offres des concurrents  
s'effectuent pour le présent  
appel d'offres, Obligatoirement  
par voie électronique,  
via le portail des marchés  
publics (www.marchespublics.gov.  
ma);  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 09 du règlement  
de consultation,

N° 2336/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'AGRI-  
CULTURE, DE LA PÊCHE  
MARITIME, DU DEVELOPPEMENT  
RURAL ET DES EAUX ET FORETS  
DIRECTION REGIONALE  
DE L'AGRICULTURE DE  
RABAT - SALE -  
KENTRA  
ECOLE D'AGRICULTURE  
DE TEMRA  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT NATIONAL  
SUR OFFRES DE PRIX  
N° 4/2025/EAT  
DU 14 MAI 2025  
(Séance publique)

Le 14 mai 2025 à dix heures  
(10 h), il sera procédé dans  
la salle des réunions de  
l'Ecole d'Agriculture de Té-  
mara, Commune de Mers  
El kheir - Préfecture de  
Skhirat - Témar, à l'ouverture  
des plis relatifs à l'appel  
d'offres ouvert national  
sur offres de prix n°4/2025  
pour l'achat de matériel  
de pédagogie destiné à  
la halle technologique de  
l'Ecole d'Agriculture de Té-  
mara, commune de Mers El  
kheir - Préfecture de Skhirat  
- Témar (lot unique).

Le dossier d'appel d'offres  
doit être téléchargé à partir  
du portail des marchés de  
l'Etat accessible à l'adresse :  
www.marchespublics.gov.  
ma.  
L'estimation des coûts des  
prestations établie par le  
maître d'ouvrage est fixée à  
la somme de : Trois cent  
trente mille dirhams toutes  
taxes comprises (330.000,00  
MAD TTC).  
Le cautionnement provisoire  
est fixé à la somme de :  
Six mille cinq cents Dirhams  
(6 500,00 Dhs)

Le contenu, la présentation

ainsi que le dépôt des  
dossiers des concurrents  
doivent être conformes  
aux dispositions des articles 30  
à 34 du décret n° 2-22-431  
du 15 chaabane 1444 (8  
mars 2023) relatif aux  
marchés publics.

Les concurrents doivent  
déposer leurs dossiers par  
voie électronique dans le  
portail des marchés publics  
accessible à l'adresse  
www.marchespublics.gov.  
ma conformément aux  
dispositions de l'arrêté du  
ministre délégué auprès de  
la ministre de l'Economie et  
des finances, chargé du  
budget n° 1692-23 du 4  
hijra 1444 (23 juin 2023)  
relatif à la dématérialisation  
des procédures, des docu-  
ments et des pièces rela-  
tifs aux marchés publics.

Les prospectus, notices,  
catalogues et documentation  
technique en langue  
française exigés par l'appel  
d'offres doivent être déposés  
dans le bureau d'ordre  
de l'Ecole d'Agriculture de  
Témara, le 13 mai 2025 au  
plus tard à 15 Heures ou  
remis, séance tenante, au  
président de la commission  
d'appel d'offres.  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par les articles 6 et 15 du  
règlement de consultation.

N° 2337/PA

ROYAUME DE MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
ETABLISSEMENT  
DE COOPERATION  
INTERCOMMUNALE  
GUELMIM  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRE OUVERT  
INTERNATIONAL  
SUR OFFRES DE PRIX  
N° 01/2025/ECI

Le 12 mai 2025 à 11 du  
matin, il sera procédé à la  
salle des réunions de l'Étab-  
lissement de Coopération  
Intercommunale Guelmim  
à l'ouverture des plis rela-  
tifs à l'appel d'offres sur of-  
fres de prix pour :

« Assistance à la maîtrise  
d'ouvrage pour la réalisation  
des prestations de mise  
en œuvre de future Contrat  
de Gestion Déléguée du  
Service de Transport Public  
par bus sur le territoire de  
l'Établissement De Coopération  
Intercommunale Guelmim »  
Le dossier d'appel d'offres  
doit être téléchargé à partir  
du portail des marchés  
publics accessible à l'adresse:  
www.marchespublics.gov.  
ma

• Le cautionnement provisoire  
est fixé à la somme de  
SOIXANTE-DIX Mille Dirhams  
(70 000,00DH).

• L'estimation des coûts des  
prestations établies par le  
maître d'ouvrage est fixée à  
la somme de Trois Millions  
Cinq Cent Mille Dirhams  
TTC (3 500 000,00DH TTC).  
Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des  
dossiers des concurrents  
doivent être conformes  
aux dispositions des articles 30  
à 34 du décret n° 2-22-431  
relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent  
déposer leurs dossier par  
voie électronique dans le  
portail des marchés publics  
accessible à l'adresse: www.  
marchespublics.gov.ma.  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 10 du règlement

de Consultation.  
Le président l'Établissement  
De Coopération Inter-  
communale Guelmim  
N° 2338/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE FQUIH BEN  
SALAH  
COMMUNE : OULED  
ZMAH  
Avis de consultation  
architecturale ouverte  
n°:05/2025

Séance publique  
Le 14/05/2025 à 10 Heures,  
il sera procédé à la salle de  
réunion de : L'étude archi-  
tecturale et Assistance Tech-  
nique des travaux de  
construction :

- D'un Local Administratif  
Et  
- D'un Bureau d'Etat civil ,  
au chef lieux de la commu-  
ne d'Ouled Zmah Province  
Fquih ben Salah  
Le dossier de la consulta-  
tion architecturale peut être  
retraité au bureau de la Com-  
mune Ouled Zmah, Province  
Fquih ben Salah.

Il peut également être télé-  
chargé à partir du portail  
des marchés publics de  
l'Etat : www.marchespu-  
blics.gov.ma.  
• L'Estimation des travaux  
(Hors Taxe) établie par le  
maître d'ouvrage est fixée à  
la somme de : Un Million  
Dirhams,00 Centimes  
(1.000.000,00 DHS) Hors  
Taxe.

Repartie comme suit :  
• Construction d'un local  
administratif : (416 666,67  
Dhs) Quatre Cent Seize  
Mille Six Cent Soixante-six  
Dirhams ,67 cts  
• Construction  
d'un Bureau d'Etat Civil :

(583333,33 Dhs) Cinq Cent  
Quatre Vingt Trois Mille  
Trois Cent Trente Trois  
Dirhams ,33 cts  
Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des  
dossiers des concurrents  
doivent être conformes  
aux dispositions des articles  
103,104 et 105 du décret  
n°2-22-431 relatif aux  
marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
• Soit déposer contre récépissé  
leurs plis au bureau  
d'ordre de La Commune  
d'Ouled Zmah ;  
• Soit les envoyer par  
courrier recommandé avec  
accusé de réception au Service  
précité,  
• Soit les remettre au président  
de la commission des  
appels d'offres au début de  
la séance et avant l'ouverture  
des plis.

• Soit déposer par voie élec-  
tronique dans le portail des  
marchés publics  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article n° 05 du règle-  
ment de consultation.

NB : Les pièces déposées  
doivent être originales ou  
copies certifiées conformes  
à l'original.

N° 2339PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE LA  
SANTE ET DE LA PRO-  
TECTION SOCIALE  
DRS SOUSS-MASSA  
DELEGATION PROVIN-  
CIALE DE TATA  
Avis d'Appel d'Offres  
Ouvert national sur offre  
de prix  
N°03/2025/DMS/PS/TATA  
(Marché reconductible)

Le 09/05/2025 à 11 :00  
heures, il sera procédé, dans  
la salle de réunion de la  
délégation du ministère de  
la santé et de la protection  
sociale à la Provincial de  
TATA, à l'ouverture des plis  
relatifs à l'appel d'offres  
ouvert sur offres de prix  
ayant pour « la maintenance  
préventive et corrective des  
installations technique  
(chambre froide) pour la  
Délégation du Ministère de  
la Santé et de la Protection  
Sociale à la province de  
TATA».

Le dossier d'appel d'offres  
peut être téléchargé à partir  
du Portail Marocain des  
Marchés Publics : www.  
marchespublics.gov.ma.  
L'estimation des coûts des  
prestations est fixée à la  
somme de : Vingt-huit mille  
huit cent Dirhams (28  
800,00DH TTC).

Le 09/05/2025 à 10 :00  
heures, il sera procédé, dans  
la salle de réunion de la  
délégation du ministère de  
la santé et de la protection  
sociale à la Provincial de  
TATA, à l'ouverture des plis  
relatifs à l'appel d'offres  
ouvert sur offres de prix  
ayant pour « La maintenance  
préventive et corrective, y  
compris toutes pièces de  
rechange des équipements  
médico-technique installés  
au service de réanimation  
du Centre Hospitalier  
provincial de TATA».

Le dossier d'appel d'offres  
peut être téléchargé à partir  
du Portail Marocain des  
Marchés Publics : www.  
marchespublics.gov.ma.  
L'estimation des coûts des  
prestations est fixée à la  
somme de : Deux cent six  
mille cent soixante Dirhams  
(206 160,00DH TTC).

Le cautionnement provisoire  
est fixé à la somme de :  
Quatre mille Dirhams (4  
000,00DH).

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des  
dossiers des concurrents  
doivent être conformes  
aux dispositions des articles 30  
à 32 du décret n°2-22-431  
relatif aux marchés publics.  
Les concurrents doivent  
déposer leurs dossiers par  
voie électronique dans le  
portail des marchés publics  
accessible à l'adresse  
www.marchespublics.gov.  
ma, Conformément aux  
exigences des articles 9 et 30 de  
l'arrêté du ministre délégué  
auprès du ministre de l'Éco-  
nomie et des Finances  
chargé du budget n°  
1692.23 relatif à la dématé-  
rialisation des procédures,  
documents et papiers liés  
aux marchés publics.

Il est prévu une visite aux  
lieux concernant l'objet de  
l'appel d'offres au Centre  
Hospitalier Provincial de  
TATA le : 08/05/2025 à 12  
heures.

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 05 du Règle-  
ment de consultation.

N° 2340/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE LA  
SANTE ET DE LA PRO-  
TECTION SOCIALE  
DRS SOUSS-MASSA  
DELEGATION PROVIN-  
CIALE DE TATA  
Avis d'Appel d'Offres  
Ouvert national sur offre  
de prix  
N°03/2025/DMS/PS/TATA  
(Marché reconductible)

Le 09/05/2025 à 11 :00  
heures, il sera procédé, dans  
la salle de réunion de la  
délégation du ministère de  
la santé et de la protection  
sociale à la Provincial de  
TATA, à l'ouverture des plis  
relatifs à l'appel d'offres  
ouvert sur offres de prix  
ayant pour « la maintenance  
préventive et corrective des  
installations technique  
(chambre froide) pour la  
Délégation du Ministère de  
la Santé et de la Protection  
Sociale à la province de  
TATA».

Le dossier d'appel d'offres  
peut être téléchargé à partir  
du Portail Marocain des  
Marchés Publics : www.  
marchespublics.gov.ma.  
L'estimation des coûts des  
prestations est fixée à la  
somme de : Vingt-huit mille  
huit cent Dirhams (28  
800,00DH TTC).

Le cautionnement provisoire  
est fixé à la somme de :  
Cinq cent Dirhams  
(500,00DH).

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des  
dossiers des concurrents  
doivent être conformes  
aux dispositions des articles 30  
à 32 du décret n°2-22-431  
relatif aux marchés publics.  
Les concurrents doivent  
déposer leurs dossiers par  
voie électronique dans le  
portail des marchés publics  
accessible à l'adresse  
www.marchespublics.gov.  
ma, Conformément aux  
exigences des articles 9 et 30 de  
l'arrêté du ministre délégué  
auprès du ministre de l'Éco-  
nomie et des Finances  
chargé du budget n°  
1692.23 relatif à la dématé-  
rialisation des procédures,  
documents et papiers liés  
aux marchés publics.

Il est prévu une visite aux  
lieux concernant l'objet de  
l'appel d'offres le :  
08/05/2025 à 13 heures.

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 09 du Règle-  
ment de consultation.

N° 2341/PA

ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Intérieur  
Province de Settat  
Commune Oulad Freiha  
Direction des Services  
Communaux  
Bureau de planification,  
des études,  
Des marches, des travaux  
et entretien

AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT NATIONAL  
SIMPLIFIÉ N° :  
02/2025/COF

Le trente avril l'an deux  
mille vingt-cinq  
(30/04/2025), à onze (11)  
heures, il sera procédé, dans  
la salle de réunion au siège  
de la commune Oulad  
Freiha sis à la Province de  
Settat, à l'ouverture des plis  
relatifs à l'appel d'offres  
ouvert national simplifié sur  
offres des prix

n°02/2025/COF pour : For-  
rage de puits d'exploitation  
aux douars relevant de la  
commune Oulad Freiha sis  
à la Province de Settat relevant  
de la Région Casablanca-Settat.

Le dossier d'appel d'offres  
doit être téléchargé à partir  
du portail des marchés  
publics accessible à l'adresse :  
www.marchespublics.gov.  
ma.

L'estimation des coûts des  
prestations établie par le  
maître d'ouvrage est fixée à  
la somme de : (299.340,00)  
Deux cent quatre-vingt-  
dix mille trois cent quarante  
dirhams Toutes taxes  
compris.

Le cautionnement provisoire  
est fixé à la somme de :  
cinq mille (5.000,00) di-  
rhams.

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des  
dossiers des concurrents  
doivent être conformes  
aux dispositions des articles 30  
à 34 du décret relatif aux  
marchés publics.

Les concurrents doivent  
déposer leurs dossiers par  
voie électronique dans le  
portail des marchés publics  
accessible à l'adresse www.  
marchespublics.gov.ma.  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article n° 5 du règle-  
ment de consultation.

N° 2342/PA

« ENTREPRISE ONE WAY CONSTRUCTION S.A.R.L.»

S.A.R.L. au capital de 3 000 000 Dirhams  
Siège de la liquidation : N° 37, Rue Moulay Yaacoub, Lot Lazrak, Av. Bayrou, Zouhour II, Fès  
R.C. de Fès n° 25401  
Dissolution anticipée  
Aux termes de la décision des associés du 31/03/2025 il a été décidé de :  
- Dissoudre la société à compter du 31/03/2025 et sa liquidation amiable.  
- Nommer liquidateur M. Belkacem GUERMOH, titulaire de la C.L.N. n° Z90257, pour la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation.  
- Fixer le siège de liquidation à Fès, N° 37, Rue Moulay Yaacoub, Lot Lazrak, Av. Bayrou, Zouhour II. Toute correspondance devra y être notifiée ainsi que les actes et documents relatifs à la liquidation.  
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Fès, le 09/04/2025 sous le numéro 2231.  
Pour avis, le liquidateur,  
N° 2346/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Région Marrakech Safi  
Province Rhamna  
Avis d'appel d'offre ouvert simplifié n° 01/2025/INDH  
Le 28 Avril 2025 à 10h30, il sera procédé dans les bureaux de la Province Rhamna (salle de réunion) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert simplifié n° 01/2025/INDH  
Pour :  
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CENTRE KHOUTWA DES PERSONNES A BESOIN SPECIFIQUES A LA VILLE DE BENGUERIR / PROVINCE DE RHAMNA

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de trois cent trente cinq mille Dhs TTC (335 000.00 Dhs).  
Le cautionnement provisoire est de la somme de : Six mille Dhs 00 cts (6000 Dhs).

Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 32 à 34 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.  
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°10 du règlement de consultation.  
N° 2347/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
DELÉGATION PREFECTORALE AIN CHOCK  
CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL AIN CHOCK  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS SIMPLIFIÉS SUR OFFRE DE PRIX N°3/2025 (Séance publique)  
Le 28/04/2025 à 10 heures, il sera procédé à la salle de réunion du CHP AIN CHOCK 300 Hay Moulay Abdellah Ain Chock à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offre de prix N° 3-2025 relatif à :  
MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DU MATERIEL

MEDICO-TECHNIQUE REPARTIE EN 6 LOTS:  
LOT N° 1 : LA MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DU MATERIEL DE STERILISATION DU CHP AIN CHOCK  
LOT N° 2 : LA MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DES APPAREILS D'O.R.L DE L'HOPITAL MOHAMED SEKKAT ET CENTRE DE DIAGNOSTIC POLYVALENT YASMINA RELEVANT DU CHP AIN CHOCK  
LOT N° 3 : LA MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DU SCANNER DU SERVICE DE RADIOLOGIE RELEVANT DU CHP AIN CHOCK  
LOT 4 : LA MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DU MATERIEL DE GASTRO ENTEROLOGIE  
LOT 5 : LA MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DE L'AUTOMATE D'IMMUNOLOGIE DU SERVICE DE LA BIOLOGIE MEDICALE RELEVANT DU CHP AIN CHOCK

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit :  
Lot 1 : 38 649.6 trente huit mille six cent quarante neuf dirhams et soixante centimes TTC  
Lot 2 : 106 860.00 cent six mille huit cent soixante dirhams TTC  
Lot 3 : 580 800.00 cinq cent quatre vingt mille huit cent dirhams TTC

Lot 4 : 43 440.00 quarante trois mille quatre cent quarante dirhams TTC  
Lot 5 : 33 818.4 trente trois mille huit cent dix huit dirhams et quarante centimes  
Lot 6 : 26 400.00 vingt six mille quatre cent dirhams TTC  
Le cautionnement provisoire est fixé comme suit :  
Lot 1 : 700.00 dix sept cent dirhams  
Lot 2 : 2 000.00 dix deux

mille dirhams  
Lot 3 : 10 000.00 dix mille dirhams  
Lot 4 : 800.00 huit cent dirhams  
Lot 5 : 600.00 six cent dirhams  
Lot 6 : 500.00 cinq cent dirhams  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30

à 34 du décret des marchés publics  
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 5 du règlement de consultation.  
N° 2348/PA

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS SIMPLIFIES N° : 29-30/ZAG/2025  
SEANCE PUBLIQUE

Le 30 Avril 2025, à partir de 10 h 00 mn du matin, il sera procédé dans les bureaux de la direction provinciale de l'Académie Régionale d'Education et de Formation Dnaa-Tafilalet à Zagora (salle des réunions), sis au quartier administratif Zagora, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts simplifiés sur offres de prix pour :

AOO N°	OBJET DE LA PRESTATION	ESTIMATION DES COUTS DES PRESTATIONS DHS TTC	MONTANT DU CAUTIONNEMENT PROVISOIRE (DHS)
29/ZAG/2024	SERVICES D'HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION AU PROFIT DES BENEFICIAIRES AUX SESSIONS DES FORMATIONS CONTINUES (TARL) ORGANISEES PAR LA DP DE L'AREF DT A ZAGORA.	952 050,00 Neuf Cent Cinquante Deux Mille Cinquante	19 000,00 Dix Neuf Mille
30/ZAG/2024	SERVICES D'HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION AU PROFIT DES BENEFICIAIRES AUX SESSIONS DES FORMATIONS CONTINUES ORGANISEES PAR LA DP DE L'AREF DT A ZAGORA.	962 912,50 Neuf Cent Soixante Deux Mille Neuf Cent Douze Dirhams et Cinquante Centimes	19 000,00 Dix Neuf Mille

Les dossiers des appels d'offres doivent être téléchargés à partir du portail des marchés publics accessibles à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° : 09 du règlement de consultation.

N° 2343/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE RHAMNA  
COMMUNE DE BENGUERIR  
N° : 998/2025

Avis de vente aux enchères publics  
Des automobiles, des motos et des vélos mises en fourrière

Le JEUDI 08 2025 à 12h ; sera procédé à la salle des réunions au siège de la commune de Ben Guérir, une vente aux enchères publics, des automobiles, des motos et des vélos mises en fourrière non retirées dans les délais réglementaires, aux sept réparties comme suit :

CATEGORIES	NOMBRE	ETAT	CAUTION PROVISOIRE	PRIX
1-AUTOMOBILES	32 AUTOMOBILES	- 18 MOYENS	30.000,00 DH (TRENTÉ MILLE DIRHAMS)	90.000,00DH (QUATRE VINGT DIX MILLE DH)
		- 09 ACCIDENTEES		
		- 01 ETAT D'AFERAILLE		
		- 04 BRULEES		
2-MOTOCYCLES + VELOS	212 MOTOCYCLES 38 VELOS	- 169 MOYENS	30.000,00 DH (TRENTÉ MILLE DIRHAMS)	77.000,00DH (SOIXANT DIX SEPT MILLE DH)
		- 36 ACCIDENTEES		
		- 06 ETAT D'AFERAILLES		
		- 01 BRULEE		
		- 39 MOYENS		

- La caution provisoire doit être versée à la perception de Ben Guérir avant 12h du 08 Mai 2025.

- Le paiement du coût de l'adjudication plus une addition d'une majoration de 10% doivent être dans les 48 heures qui suivent le jour de l'enchère, dépassé ce délai, la caution provisoire sera confisquée pour le compte du budget de la commune de Ben Guérir.

- Tous les concurrents qui veulent participer à ces enchères doivent faire une visite au parc de la commune pour voir de près l'objet de cette enchère, et recevoir une attestation de visite.

- Le parc de la commune ouvre ses portes pour les visiteurs du 21 Avril 2025 au 26 Avril 2025 des heures et jours de travail.

- Tous les concurrents qui veulent participer à ces enchères doivent présenter leurs offres dans une enveloppe portant le nom « dossier administratif et financière » et le nom du concurrent et la catégorie choisie et comprend deux enveloppes :

- A- Enveloppe portant le nom « dossier administratif » et comprend :
  - 1- L'origine de la caution provisoire
  - 2- copie de l'attestation de visite.
  - 3- demande de participation à l'enchère choisie (modèle à offrir par l'administration)
- B- Enveloppe portant le nom « dossier financière » et comprend :
  - 1- L'acte d'engagement du montant de l'offre proposée (modèle à offrir par l'administration)

N.B :

-Les automobiles et les motos ne possèdent pas de cartes grises.  
- La commune se contente juste de délivrer une attestation administrative à ce sujet.  
Pour plus d'information veuillez contacter la commune dans les horaires de travail.

N° 2344/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de la Jeunesse,  
de la Culture et de la Communication  
Département de la Culture  
Direction Régionale de la Culture  
Région de Casablanca - Settat



المملكة المغربية  
وزارة الشباب  
والثقافة والتواصل  
إتصاع الثقافة  
المديرية الجهوية للتقاليد  
إيهاد الحائريش - مكناس

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE,  
DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION  
DÉPARTEMENT DE LA CULTURE  
DIRECTION RÉGIONALE DE LA CULTURE  
RÉGION DE CASABLANCA - SETTAT

**AVIS RECTIFICATIF RELATIF  
A L' APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL SUR  
OFFRES DES PRIX N° 01/DRCC/2025**

Il est porté à la connaissance du public que l'appel d'offres ouvert international sur offres des prix N° 01/DRCC/2025, relatif à la réalisation des études et suivi des travaux pour l'aménagement du parc archéologique sidi Abderrahmane et de la carrière thomas I (lot unique),

Publié au journal :  
- La libération N° 10 458 en date du 11 Mars 2025 en langue française ;

a été rectifié Conformément à l'article 22 alinéa 7 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics, comme suit :

- 1- Report de la date d'ouverture des plis du jeudi 24 Avril 2025 à 10h30 au mardi 06 Mai 2025 à 10h30.
- 2- Modification au niveau de l'estimation du coût des travaux établis par le maître d'ouvrage à 1 512 000.00 dhs au lieu de 5 000 000.00 dhs.
- 3- Modification au niveau de cautionnement provisoire établis par le maître d'ouvrage à 30 000.00 dhs au lieu de 80 000.00 dhs .
- 4- Des modifications au niveau du cahier des prescriptions spéciales CPS.

Le reste des conditions de la concurrence n'a pas subi de changement

N° 2345/PA





# Sport

## CAN U17 : Deuxième finale de rang pour le Onze national



La sélection marocaine s'est qualifiée pour la finale de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) de football des moins de 17 ans (CAN U17), en battant son homologue ivoirienne par 4 tirs au but à 3 (0-0 au temps réglementaire) grâce notamment à un Chouaib Bellaarouch héroïque, en demi-finale, disputée mardi soir au stade El Bachir à Mohammedia.

Alignant sa force de frappe offensive, à l'instar de Ismail El Aoud, Ziyad Baha, Abdellah Ouazane et Iliès Belmokhtar, le sélectionneur national, Nabil Baha, a affiché l'ambition de sceller le sort du match dès l'entame du jeu.

Connaissant la solidité défensive des Lionceaux de l'Atlas, les joueurs de la Côte d'Ivoire ont, quant à eux, tenté de déjouer le mur défensif des

Nationaux par des passes en profondeur pour atteindre la surface de réparation et prendre l'avantage.

Les protégés de Nabil Baha ont également fait face à une défense ivoirienne coriace les empêchant de conclure leurs occasions pour ouvrir le score, ainsi qu'à des interventions musclées dans les duels.

Les joueurs de l'équipe nationale ont eu des sueurs froides après une série de trois corners qui les ont mis à rude épreuve, mais qui ont été finalement repoussés loin du filet de Chouaib Bellaarouch.

Sans complexes et déroulant un jeu ouvert, les coéquipiers du capitaine Iliès Belmokhtar ont rendu la pareille en mettant sous pression la Côte d'Ivoire pour l'ouverture du score qui a tardé à se

concrétiser, à cause notamment de la précipitation devant le but adverse.

La Côte d'Ivoire a failli ouvrir le score à la 43e minute mais a buté sur Bellaarouch qui s'est illustré en sauvant sa lucarne d'une réelle occasion de but signée Cédric Gobehi, finalement signalé hors-jeu.

À la reprise, les Lionceaux de l'Atlas ont été plus dynamiques en construction offensive en diversifiant leur jeu entre les flancs et le milieu de terrain pour faire sortir les joueurs ivoiriens de leurs positions et démanteler le bloc défensif adverse.

Les joueurs ivoiriens, tombeurs en quart de finale du Sénégal, tenant du titre, se sont également montrés perspicaces en montant au créneau pour chercher un but salvateur, à l'instar de l'oc-

casion de Moïse Diarrassouba (61e), déviée en corner par le talentueux Bellaarouch, pur produit de l'Académie Mohammed VI de football.

Les Lionceaux de l'Atlas ont manqué une belle occasion pour sceller le sort du match avec un coup arrêté de Zakaria El Khalfioui (90e) éloigné de justesse par le gardien Yannick Kouassi.

À l'égalité au coup de sifflet final (0-0), les deux équipes se sont départagées lors de la séance de tirs au but qui a tourné en faveur des Lionceaux de l'Atlas, avec à la clé une performance héroïque du gardien de but Chouaib Bellaarouch, qui a arrêté trois penaltys, mettant fin au suspense qui a tenu en haleine le public venu nombreux au stade El Bachir.

En finale, le Maroc affrontera le Mali vainqueur du Burkina Faso par 2 à 0 samedi prochain au stade El Bachir. Le match de classement se jouera la veille au stade Larbi Zaouli à Casablanca. Les deux rencontres sont prévues à 20H00.

### Bellaarouch désigné homme du match

Le gardien de but de la sélection marocaine de football (U17) Chouaib Bellaarouch, pépite de l'Académie Mohammed VI de football, a été désigné homme du match Maroc-Côte d'Ivoire.



Cette distinction vient couronner sa prestation héroïque lors de cette confrontation. Le portier a, en effet, réussi à stopper trois penaltys des Ivoiriens.

## Nabil Baha : C'est une grande fierté de se qualifier en finale



La qualification de l'équipe du Maroc en finale de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) des

moins de 17 ans constitue "une grande fierté", a indiqué mardi à Mohammedia, le sélectionneur national, Nabil Baha.

"C'est une très grande fierté de se qualifier en finale de la CAN. Je savais que ça sera difficile face à des équipes qui ont de grandes qualités, mais j'ai cru en la capacité de mon groupe à atteindre cet objectif", a-t-il souligné lors d'une conférence de presse tenue suite à la demi-finale remportée par le Maroc face à la Côte d'Ivoire aux tirs au but.

"C'est la deuxième finale consécutive de la CAN U17 que le Maroc va disputer. Nous allons chercher la victoire car nos joueurs méritent d'être champions d'Afrique", a insisté le coach national, ajoutant que "nous savions que pour atteindre la finale on devait faire de grands efforts. Le match d'aujourd'hui a été difficile et physique mais les joueurs ont été

au rendez-vous malgré la fatigue".

Il a noté que "les joueurs ont bien abordé ce match, mais il faut désormais se tourner vers la finale", faisant remarquer que "tout le monde attendait le Burkina Faso en finale, mais nous allons affronter le Mali, une bonne équipe qui va loin dans les compétitions continentales".

Abordant la performance du gardien de but Chouaib Bellaarouch, Nabil Baha a insisté que "sa prestation a été décisive". "Il a une grande part de responsabilité dans cette victoire (...). Je savais que j'ai un bon gardien de but, ce qu'il a prouvé durant ce match".

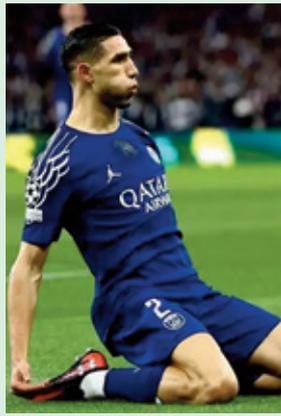
Le gardien de but Chouaib Bellaarouch, désigné homme du match, a, pour sa part, souligné le rôle de ses coéquipiers, notant que "l'équipe a bien défendu et bataillé pour remporter cette victoire".

Il a, par ailleurs, mis en avant sa for-

mation à l'Académie Mohammed VI de football qui a été cruciale, grâce notamment aux entraîneurs et formateurs qui l'ont accompagné et encadré.

"L'apport de l'Académie dans ma formation et ma performance lors du match d'aujourd'hui est indéniable", a-t-il insisté. Le coach de la Côte d'Ivoire, Bassiriki Diabaté, a, de son côté, salué la performance des deux équipes "qui ont déroulé un très bon football dans le cadre du fair-play".

"J'ai demandé à mes joueurs de se libérer et de jouer au football malgré l'enjeu de ce match, ce qui a été palpable dans leur jeu en deuxième période", a-t-il expliqué, ajoutant que "nous avons un autre match important de classement face au Burkina Faso et nous allons l'aborder avec le même état d'esprit pour l'emporter".



## Achraf Hakimi: On a souffert à cause de nous

"On a souffert à cause de nous", mais "on n'a pas eu peur", a retenu le défenseur du Paris SG, Achraf Hakimi, après la qualification en demi-finale de Ligue des champions acquise aux dépens d'Aston Villa, malgré la défaite 3-2 mardi à Birmingham.

Les Parisiens, vainqueurs 3-1 au match aller, ont mené 2-0 lors du quart de finale retour avant d'encaisser trois buts.

"Non, non, on n'a pas eu peur. On savait qu'aujourd'hui c'était un match pour souffrir, on a souffert un petit peu à cause de nous, mais on est content de la manière dont l'équipe a réagi à cela", a réagi Hakimi en zone mixte.

La défaite à Birmingham a laissé un goût amer à certains joueurs du PSG, dont Ousmane Dembélé qui a pesté contre le relâchement de son équipe.

"Ce n'est pas possible qu'une équipe comme nous, qui veut gagner la Ligue des champions, commence la seconde période en encaissant deux buts comme ça, aussi vite", a déclaré Hakimi.

L'équipe du PSG "doit apprendre pour la suite" de la compétition, a relevé l'international marocain. "Pour gagner cette Ligue des champions, on doit souffrir".

Le club de la capitale se retrouve en demi-finale pour la deuxième année

consécutives et "cela montre le travail que le PSG a fait", malgré les nombreux changements intervenus sous Luis Enrique, a ajouté Hakimi.

Le défenseur s'est montré très élogieux envers son gardien Gianluigi Donnarumma, auteur de plusieurs parades déterminantes en seconde période.

"C'est un grand gardien, aujourd'hui, il l'a encore montré. Il y a beaucoup de gens qui doutent de lui, mais nous, on n'a jamais douté, on sait qu'il est un des meilleurs gardiens du monde", a-t-il dit.

Au tour suivant, le PSG affrontera le Real Madrid ou Arsenal, mais Hakimi n'a pas de préférence. "La vérité, on s'en fout", a-t-il répondu en s'excusant pour le vocabulaire utilisé. "Pour gagner cette compétition, on doit jouer contre les meilleurs, les deux sont de grandes équipes".

Dans l'autre match, le FC Barcelone s'est qualifié pour les demi-finales de la Ligue des champions, stade de la compétition que le quintuple champion d'Europe (1992, 2006, 2009, 2011, 2015) atteint pour la première fois depuis 2019.

Facile vainqueur du Borussia Dortmund à l'aller (4-0), le Barça a validé sa qualification malgré une défaite 3-1 au retour au Westfalenstadion (5-3 au cumul). Pour une place en finale le 31 mai, les hommes d'Hansi Flick affronteront l'Inter Milan ou le Bayern Munich qui devaient s'affronter mercredi.

# Walid Regragui : Les Lions de l'Atlas vont se surpasser pour remporter la CAN

Les Lions de l'Atlas sont déterminés à remporter la prochaine Coupe d'Afrique des nations (CAN), qui se tiendra au Maroc, près d'un demi-siècle après le premier sacre de la sélection en 1976, a indiqué, mardi soir, le coach de l'équipe nationale A, Walid Regragui.

"Nous allons tous nous surpasser pour gagner la prochaine Coupe d'Afrique", a assuré le sélectionneur du Maroc lors de l'émission "El Chiringuito", diffusée sur la chaîne espagnole "Mega".

"Décrocher cette CAN à domicile, devant le public marocain, est un objectif ultime, non seulement pour l'équipe nationale, mais pour tout le pays", a-t-il insisté.

Walid Regragui a mis en avant la qualité et la maturité de son groupe qui désire ardemment et est tout à fait capable d'offrir un nouveau sacre continental au Maroc.

"Je veux absolument conquérir la prochaine Coupe d'Afrique car le Maroc, pays de football par excellence, le mérite amplement. Les Marocains sont de grands passionnés du ballon rond et l'enthousiasme pour ce sport et pour le titre continental est incroyable. Il n'y a pas un jour qui passe sans que les supporters me le réclament", a-t-il dit.

Interrogé sur la Coupe du monde 2030, qui sera co-organisée par le Maroc, l'Espagne et le Portugal, le sélectionneur national a exprimé son souhait de voir la finale de cette édition se jouer sur le sol marocain, affichant à ce propos une ambition très forte en égard au parcours historique et exceptionnel des Lions de l'Atlas lors du dernier Mondial.

L'émission, talk-show culte du football espagnol, est revenue sur la remarquable performance de la sélection nationale marocaine lors de la Coupe du monde 2022 au



Qatar, ainsi que sur le parcours footballistique de Walid Regragui, tant en tant que joueur qu'entraîneur.

Lors de son passage sur la chaîne de té-

lvision espagnole "Mega", le technicien marocain a également commenté l'actualité de la Ligue des champions de l'UEFA, et livré sa vision du football européen.

## "Leadership et vision"

### Thème d'une rencontre organisée par la FRMF et animée par Arsène Wenger

La Fédération Royale marocaine de football (FRMF) a organisé, mardi à Casablanca, une rencontre technique réunissant les entraîneurs des sélections nationales et ceux des clubs de la Botola Pro D1, sous le thème "Leadership et vision".

Cette rencontre, organisée dans le cadre de la dynamique continue de développement du football national, a été animée par Arsène Wenger, actuel directeur du développement du football à la FIFA, considéré comme l'une des figures les plus éminentes dans le domaine de l'entraînement et de la planification footballistique, indique la FRMF dans un communiqué. Elle s'est déroulée en présence, notamment, de Fathi Jamal, directeur de la formation au sein de la Direction technique nationale, ainsi que Walid Regragui, sélectionneur de l'équipe nationale A.

Fort d'une carrière professionnelle de plus de trois décennies, M. Wenger a dirigé

plusieurs clubs prestigieux en Europe et en Asie, notamment le club anglais d'Arsenal, qu'il a entraîné pendant 22 ans.

Lors de cette rencontre, M. Wenger a présenté un exposé technique dans lequel il a partagé les grandes étapes de son parcours sur les terrains, tout en présentant sa vision pour le développement du football à l'échelle mondiale, fait savoir la même source, ajoutant que depuis sa nomination à la FIFA en 2019, il travaille sur plusieurs projets visant à améliorer la qualité du jeu et à faciliter l'accès à travers le monde. Cette initiative vise à renforcer les liens de coopération entre la FRMF et le département de développement du jeu à la FIFA, tout en créant un espace d'échange et de dialogue entre les cadres techniques marocains et un cercle d'experts internationaux, afin de contribuer à l'essor du football national et au perfectionnement des mécanismes de travail technique au sein des clubs et des sélections.

## GITEX Africa 2025

### Raphaël Varane et Robert Pirès convaincus de la réussite du Mondial 2030 au Maroc

Les stars du football mondial Raphaël Varane et Robert Pirès ont fait part de leur confiance et leur conviction quant à la réussite de la Coupe du monde de football 2030 au Maroc, mettant en avant l'impact positif d'une telle manifestation sur le pays et les générations montantes.

Dans des déclarations à la MAP en marge du GITEX Africa 2025 qui se tient à Marrakech, les deux légendes françaises reconverties en entrepreneurs dans le secteur des nouvelles technologies, ont mis en exergue la dynamique marocaine à l'approche de la grande messe footballistique de 2030, citant les infrastructures de pointe dont dispose le Maroc et sa vision pour une transition numérique réussie. Les anciens internationaux ont, en outre, exprimé leur admiration pour le potentiel technologique africain, tout en saluant le niveau d'organisation de la 3e édition du GITEX Africa.

D'autre part, l'ancien champion du monde (1998) a mis l'accent sur l'importance de la persévérance, du respect et de la discipline dans le parcours d'un footballeur de haut niveau, des valeurs qu'il retrouve aujourd'hui dans l'univers des startups.

"Il faut avoir un objectif dans sa vie. Mon rêve à moi

a toujours été de devenir un footballeur professionnel", a-t-il confié, ajoutant que les qualités qui ont fait de lui un grand joueur de football sont les mêmes qualités qui lui ont permis de réussir dans le monde des nouvelles technologies. De son côté, Raphaël Varane, qui a commencé sa carrière professionnelle à 17 ans, a fait remarquer que le plus grand défi pour un sportif de haut niveau consiste à savoir bien s'entourer.

L'investissement dans la technologie, selon l'ancien champion du monde (2018), "n'est pas un simple repositionnement de carrière, mais une continuité logique, nourrie par le besoin de structuration et d'impact".

Placé sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, l'édition 2025 du Gitex Africa Morocco se démarque par une multitude de conférences sectorielles, des initiatives innovantes dans l'industrie créative et des forums de networking à forte valeur ajoutée.

Porté par le ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l'administration, en partenariat avec l'Agence du développement digital (ADD), cet événement a pour objectif de favoriser les synergies entre gouvernements, investisseurs, entrepreneurs et leaders du numérique.

## Autisme: Les scientifiques préoccupés après les annonces de RFK Jr sur une prétendue "épidémie"

Une "étude" de grande ampleur qui révélerait en quelques mois les "causes" d'une "épidémie d'autisme": la déclaration du ministre de la Santé américain Robert Kennedy Jr laisse plus que perplexes nombre de scientifiques, qui réfutent l'existence même d'une "épidémie".

RFK Jr a annoncé jeudi lancer des travaux de recherches impliquant "des centaines de scientifiques du monde entier" qui permettra de révéler "d'ici septembre" les causes de ce qu'il nomme une "épidémie" d'autisme. Il promet ensuite de les "éliminer" - une allusion à peine cachée aux vaccins, qu'il accuse à tort d'en être responsables.

"Quiconque prétend résoudre un problème aussi complexe en 5 mois est un escroc", a réagi sur X Neil Stone, spécialiste des maladies infectieuses au University College Hospitals de Londres.

Pour Hugo Peyre, pédopsychiatre au CHU de Montpellier, les propos du ministre de la Santé montrent "une certaine méconnaissance de la littérature scientifique".

En effet, l'autisme, affection complexe et au spectre très large, est très étudié et les médecins s'interrogent depuis longtemps sur son origine.

S'il n'existe pas à ce jour de cause unique identifiée, plusieurs facteurs en-

vironnementaux ont été mis en avant, comme une neuro-inflammation ou la prise de certains médicaments comme l'anti-épileptique Dépakine durant la grossesse, tout comme des prédispositions génétiques.

"Près de 200 gènes ont été associés à l'autisme et environ 80% des cas d'autisme peuvent être liés à des mutations génétiques", explique ainsi Thomas Bourgeron, responsable de l'unité Génétique humaine et fonctions cognitives à l'Institut Pasteur.

De son côté, le président américain Donald Trump a avancé des pistes - contrairement aux connaissances scientifiques : "C'est possible qu'il faille qu'on arrête de prendre quelque chose, ou de manger quelque chose, ou peut-être que c'est un vaccin", a-t-il déclaré.

Pour l'ONG américaine Autistic Self Advocacy Network, l'annonce de RFK Jr est un "signal clair" que le ministère de la Santé "a l'intention de produire des recherches truquées et frauduleuses qui soutiennent les croyances préexistantes de Kennedy et de Trump sur le lien entre l'autisme et les vaccins", a-t-elle déclaré dans un communiqué.

Le président et son ministre de la Santé se sont en effet fait le relais à plusieurs reprises d'une théorie - fautive - établissant un lien entre le vaccin ROR



(rougeole, oreillons et rubéole) et l'autisme.

Cette spéculation est issue d'une étude truquée par son auteur Andrew Wakefield, qui a été dépubliée et maintes fois démentie par des travaux postérieurs.

Ce qui n'empêche pas la désinformation sur ce sujet d'inonder les réseaux sociaux, comme le constatent les équipes de vérification de l'AFP, et même d'être relayé par des dirigeants politiques.

Parmi eux, Robert Kennedy Jr qui, malgré le consensus scientifique, a or-

donné en mars la tenue d'une nouvelle enquête sur le sujet aux CDC, la principale agence sanitaire du pays.

Un des arguments phares repris par les tenants de cette théorie infondée est que les cas augmentent.

Selon les chiffres des CDC, la prévalence est en effet passée pour les enfants nés en 1992 d'1 sur 150 à 1 sur 36 pour ceux nés en 2012.

Mais pour les spécialistes, pas question de parler "d'épidémie" : "Il y a une distinction importante à faire entre la

prévalence réelle, qui correspond à l'état de santé de la population et qui semble stable, et la prévalence mesurée", développe Bruno Peyre.

Ainsi, même si la prévalence mesurée "augmente de manière spectaculaire depuis le début des années 2000", cela ne veut pas dire "que les enfants sont plus malades", ajoute-t-il.

En effet, cette augmentation s'explique surtout par l'élargissement des critères de diagnostic de l'autisme et par une meilleure connaissance des professionnels.

"Les critères de diagnostic ont drastiquement changé ces dernières décennies avec une prise en compte plus importante des personnes sans déficience intellectuelle et une meilleure détection chez les filles", développe Thomas Bourgeron.

"Les professionnels de santé et les familles sont aussi beaucoup plus attentifs aux troubles du spectre de l'autisme", renchérit Hugo Peyre.

Saluant la nécessité de continuer les recherches sur le sujet - notamment sur la compréhension des facteurs de risque prénatal et périnatal - le pédopsychiatre regrette que "les facteurs pointés par Robert Kennedy Jr ont déjà été écartés par la communauté scientifique avec des études de très bonne qualité".

### Recettes

## Gratin aux carottes, pommes de terre et lardons



#### Ingrédients :

20 cl de Crème entière fluide Bridelice  
30 cl de Lait bio demi-écrémé Lactel  
100 g d'Emmental râpé Grand Affiné  
Président

30 g de lardons  
4 carottes  
4 pommes de terre  
sel et poivre

#### Préparation :

Faites préchauffer votre four à 200°  
Dans une poêle bien chaude, faites dorer les lardons.

Lorsque les lardons sont bien colorés, retirez-les de la poêle et placez-les sur du papier absorbant.

Lavez, épluchez et coupez les carottes en fines rondelles.

Répétez ces mêmes opérations pour

les pommes de terre.

Dans un plat à gratin préalablement beurré, disposez les fines rondelles de carottes et de pommes de terre puis les lardons. Assaisonnez à l'aide de sel et de poivre selon votre goût.

Dans un bol ou un petit saladier, mélangez la crème entière fluide avec le lait.

Versez ensuite ce mélange sur les rondelles de légumes et les lardons.

Recouvrez le tout d'emmental râpé.

Enfournez votre plat à gratin et laissez cuire à 200° pendant 60 minutes environ. Pensez à surveiller la cuisson du gratin de temps à autre.

Lorsque le fromage râpé est bien gratiné, votre gratin est prêt.

Sortez le gratin du four et servez bien chaud !

## Le cancer du col de l'utérus éradiqué au Danemark d'ici 2040

Le Danemark devrait avoir éradiqué le cancer du col de l'utérus d'ici 2040, grâce à l'adhésion au programme de vaccination HPV et au dépistage, a annoncé lundi la Ligue danoise de lutte contre le cancer.

"Même avant 2040, si peu de femmes pourraient être touchées par la maladie qu'elle pourrait être considérée comme éliminée", s'est félicitée la Ligue danoise de lutte contre le cancer dans un communiqué.

"Ce sera la première fois qu'un type de cancer disparaît", ajoute-t-elle.

Actuellement, le taux de récurrence de ce type de cancer est inférieur à 10 sur 100.000, selon une étude publiée dans le Journal des médecins danois.

D'après les critères de l'Organisation mondiale de la santé, la maladie sera considérée comme éradiquée au Danemark avec un taux de récurrence inférieur à 4 sur

100.000.

Le taux de vaccination contre l'infection au papillomavirus (HPV), principale cause de la maladie, est de 89% pour les garçons et filles de 12 ans à la première des deux doses du vaccin. C'est un tout petit peu moins que l'objectif de 90%.

Le vaccin, gratuit, a été introduit chez les filles en 2008/2009 et

en 2019 chez les garçons.

Sur le dépistage, 60% des femmes au Danemark acceptent l'offre, soit dix points de moins que l'objectif de 70% de participation.

La Suède affiche un objectif d'éradication encore plus rapproché, à 2027, selon les centres régionaux de cancérologie (RCC) suédois.

